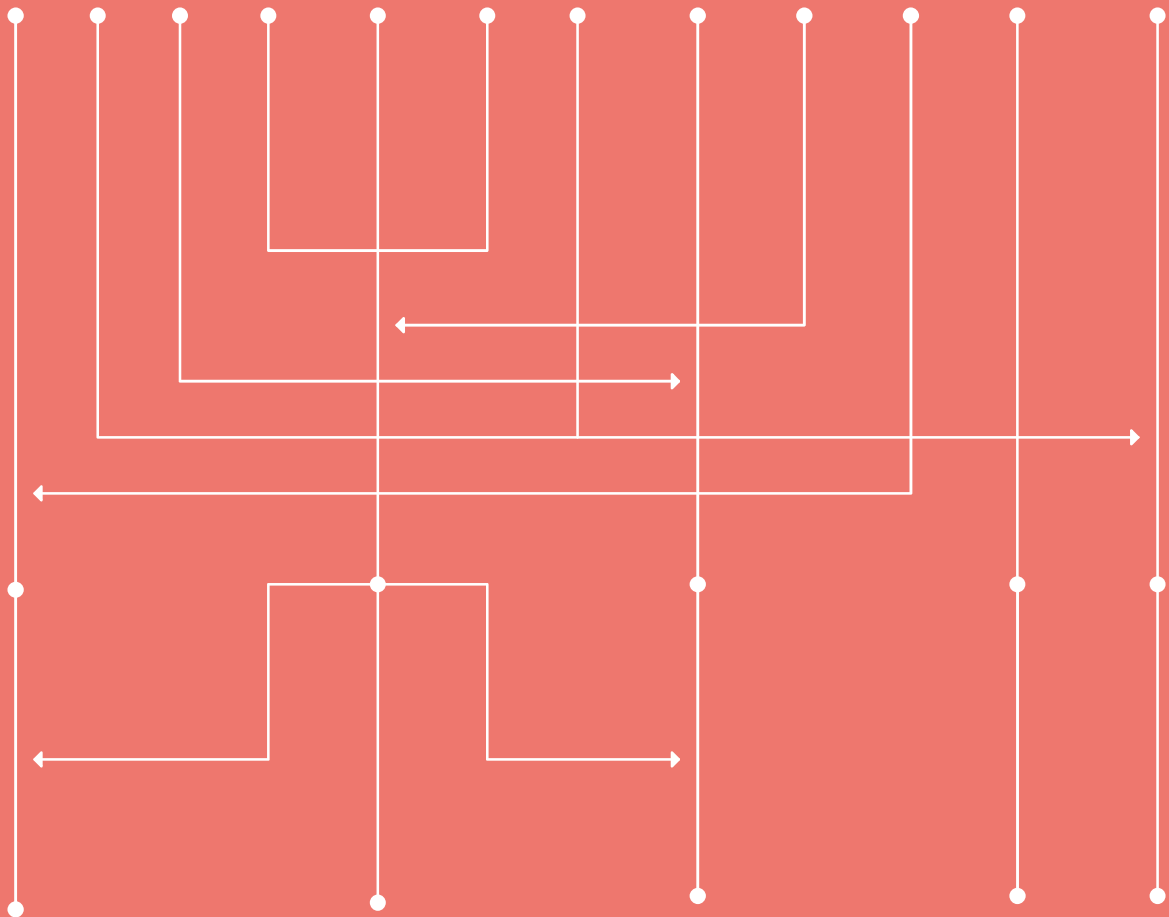


RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

20 22



↑ Schéma des collectes, du traitement et de la valorisation des déchets des ménages

SOMMAIRE

Avertissements

Les mots suivis d'un astérisque font l'objet d'une définition dans le glossaire annexé à la fin du rapport.

Les ratios par habitant prennent pour référence la population municipale, conformément au décret N° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Les textiles collectés en déchèteries ne sont plus décomptés dans les tonnages de déchets du présent rapport. Il est ainsi désormais appliqué la même règle à l'ensemble des textiles collectés par Le Relais, qui ne relèvent pas du service public.

Bien que la déchèterie de Le Verger ne soit pas sous gestion métropolitaine, une partie des déchets qui y sont collectés est désormais intégrée dans le présent rapport. Cette part est fonction du nombre d'habitants de la commune rapportée à celle du Smictom auquel elle appartient.

LE TERRITOIRE 2

- Rennes Métropole 2
- Les équipements 2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE 4

- Les missions 4
- Les faits marquants en 2022 6
- Chiffres clés 2022 8

RÉDUIRE NOS DÉCHETS 13

- Accompagner les habitants dans le changement de leurs pratiques 14
- Acheter et consommer responsable 18
- Prolonger la durée de vie des objets et matériaux 20
- Gérer les végétaux et les déchets alimentaires en proximité 22
- Éco-exemplarité 24

DÉVELOPPER DES SERVICES DE COLLECTE EFFICIENTS ET ADAPTÉS AUX USAGERS 25

- Les déchets pris en charge par le service public 26
- Adapter le schéma de collecte des déchets du quotidien 27
- Collecter les déchets occasionnels sur des déchèteries performantes 31
- Faciliter la gestion des déchets occasionnels en secteur urbain dense 36

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION 38

- Privilégier l'envoi des flux vers les filières de recyclage et valorisation 39
- Améliorer la performance de l'UVE et développer les réseaux de chaleur 42

INDICATEURS FINANCIERS 43

- Extraits du compte administratif 2022 44
- Indicateurs selon la démarche Comptacoût 48

ANNEXES 52

- Charges et produits 52
- Organigramme 54
- Montants versés aux principaux prestataires 55
- Tonnages collectés dans les déchèteries et plateformes de végétaux 56
- Filières de valorisation des déchets 58
- Indicateurs de suivi du plan stratégique déchets 60
- Évolution par commune des poids des principaux déchets ménagers collectés à Rennes Métropole 62
- Glossaire 63

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LES MISSIONS

LA POLITIQUE DÉCHETS DE RENNES MÉTROPOLE

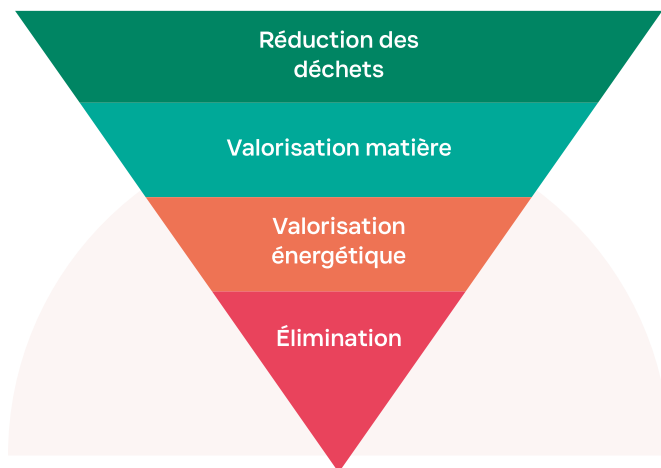
Rennes Métropole assure le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire :

- Prévention des déchets ;
- Précollecte (mise à disposition des contenants) ;
- Collecte en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie ;
- Tri et valorisation matière des déchets recyclables ;
- Valorisation énergétique ou élimination des déchets non recyclables.

Les objectifs du service public de gestion des déchets sont ceux fixés par :

- la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 ;
- la loi AGEC de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire. Ce texte a en effet pour objectifs de mettre en œuvre les mesures de la feuille de route pour l'économie circulaire et traduit une vision nouvelle de notre économie ;
- la loi « Climat et Résilience », parue en août 2021, « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » qui propose dans son chapitre « Consommer » des mesures en faveur de la prévention.

Ces lois s'appuient sur la hiérarchie des modes de traitement, qui donne la priorité à la prévention et la valorisation plutôt qu'à l'élimination.



LE PLAN STRATÉGIQUE DÉCHETS 2030

La Collectivité a souhaité s'engager dans une démarche volontariste en élaborant un plan stratégique déchets ambitieux, déclinant des objectifs nationaux, dont le niveau d'exigence est très élevé.

Ce plan permet à la Collectivité de mettre en place les moyens et l'organisation nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle se fixe en matière de réduction des déchets, de réemploi, de valorisation matière ou énergétique.

Afin de franchir ce nouveau cap en matière de changement de comportements, Rennes Métropole s'est appuyée sur le développement de la participation citoyenne en associant largement les habitants à l'élaboration du plan stratégique déchets.

Ces objectifs ont été votés en conseil métropolitain en mars 2022. Il s'agit, conformément à la loi AGEC, de :

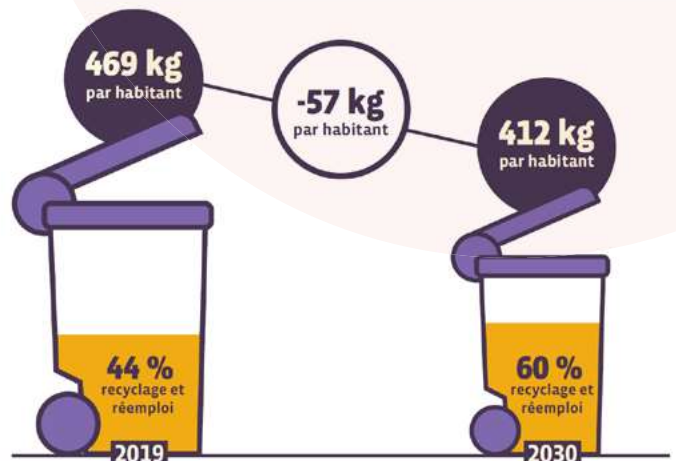
- diminuer de 12 % la production de déchet par habitant entre 2019 et 2030, soit une réduction de de 57 kg/habitant. Cela suppose de faire 3 fois mieux en terme de réduction de la production de déchets que les efforts consentis sur les 10 dernières années (réduction de 4 % des quantités de déchets par habitant) ;

→ augmenter le recyclage afin d'atteindre l'objectif de la loi AGECE en 2030, à savoir 60 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) recyclés en 2030. Cet objectif requiert en premier lieu l'amélioration du geste de tri des producteurs de déchets, complétée par des choix relatifs aux filières de gestion des déchets.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, le plan stratégique s'organise autour de :

- 6 thématiques permettant de travailler de manière transversale sur l'accompagnement des usagers dans le changement de leurs pratiques et sur l'ensemble des flux et des services en recherchant la proximité, l'efficacité et la performance environnementale ;
- 1 socle de suivi et de mise en œuvre définissant les moyens structurants nécessaires.

Objectifs du plan stratégique déchets 2030



Organisation du plan stratégique



[voir Indicateurs de suivi du plan stratégique, p. 60-61]

LES MOYENS HUMAINS AU SERVICE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La compétence « déchets » est mise en œuvre par la Direction des déchets et des réseaux d'énergies (DDRE) de Rennes Métropole. Au quotidien, les agents travaillent à l'atteinte des objectifs fixés au plan stratégique. [voir Organigramme, p. 54]

À noter que depuis fin 2021, la DDRE est également en charge de la mise en œuvre de l'économie circulaire sur le territoire. L'économie circulaire vise à réduire la pression sur les ressources naturelles en limitant leur consommation et la production de déchets. Pour Rennes Métropole, ce modèle englobe la gestion des déchets ménagers, mais également l'usage des ressources mobilisées pour la construction, les équipements et l'alimentation sur le territoire. Pour cela, la collectivité doit contribuer au développement de filières (consigne, réemploi, recyclage...), accompagner l'évolution des pratiques des acteurs économiques et travailler son exemplarité. Ces missions complémentaires contribuent pleinement au plan stratégique, notamment aux objectifs de prévention.

Afin de mener à bien ses missions, la DDRE confie un certain nombre de prestations à des entreprises ou des associations du territoire. Rennes Métropole soutient l'insertion par l'activité économique, en témoignent les nombreuses relations contractuelles avec des structures de l'économie sociale et solidaire œuvrant à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi. [voir Montants versés aux principaux prestataires, p. 55]

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

COMMUNICATION

- Audit des outils et supports de communication réalisé auprès de 400 professionnels par téléphone et de 1600 habitants à travers différentes enquêtes (téléphonique, en déchèterie, « quartiers d'habitat dense » et ateliers collaboratifs).
- Nouveau marché de sensibilisation des scolaires avec toujours un parcours de deux animations pour chaque classe sensibilisée, orienté vers la consommation responsable.
- Semaine de la réduction des déchets : conférence de Julien Vidal « Ça commence par moi » suivi d'un village des initiatives zéro déchet avec les acteurs locaux.

PRÉVENTION

- Élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2028, sur la base des objectifs de réduction des déchets inscrits dans la trajectoire déchets 2030.
- Réalisation d'une campagne de caractérisation « Que trouve-t-on dans nos poubelles ? ». En 2022, 42 échantillons d'ordures ménagères ont été analysés selon les différentes typologies d'habitat et les modes de collecte afin de suivre l'évolution de la composition de la poubelle « grise » pour améliorer la communication en matière de tri. De même 14 bennes d'encombrants de déchèterie ont aussi été caractérisées afin d'étudier la qualité du tri et les nouvelles filières à mettre en place. [voir Principaux résultats, p. 11-12]
- Mise en place d'expérimentations sur la déchèterie de Rennes – La Harpe avec des acteurs de la solidarité : récupération des produits d'hygiène corporelle non entamés (Bulles Solidaires), produit d'entretien ménagers (Banque alimentaire).

PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE

- Lancement d'une campagne de remplacement de plus de 50 000 bacs auprès de l'habitat pavillonnaire. Les nouveaux bacs sont dotés d'une puce pour suivre le nombre de bacs levés et le poids des déchets par secteur à des fins d'amélioration du service et dans un second temps, de restitution des données aux usagers à des fins de prévention.

- Évolution du schéma de collecte en cohérence avec les évolutions territoriales, les changements de comportement et les objectifs de prévention et de tri de la stratégie déchets. Les élus métropolitains ont le 29/09/2022 les nouvelles orientations opérationnelles au 01/10/2024 :
 - priorisation du compostage individuel et collectif des déchets alimentaires et mise en place d'une collecte de proximité pour les 91.000 foyers en immeubles pour lesquels le compostage n'est pas possible ;
 - réduction de fréquence de collecte des OMR sur le secteur pavillonnaire du territoire.

DÉCHÈTERIES

- Déploiement du tri du plâtre valorisable sur 7 déchèteries complémentaires suite à l'expérimentation sur la déchèterie de Rennes - La Harpe en 2021. Ce déploiement permet d'améliorer la valorisation matière du plâtre collecté et ainsi de limiter le recours à l'enfouissement.
- Préparation de la mise en place du contrôle d'accès sur ses déchèteries et plateformes végétaux votée par le conseil métropolitain en décembre.

VALORISATION ET TRAITEMENT

- Attribution du prochain marché de tri des collectes sélectives à Paprec. L'essentiel du marché s'inscrit dans le prolongement du contrat précédent (performances de tri élevées, adaptation à l'évolution du flux entrant, recours à l'insertion par l'activité économique). Il faut noter deux améliorations significatives :
 - renforcement important de la sécurité incendie en 2022 ;
 - modernisation du circuit de visite destiné au grand public (outils interactifs, gamification, zone dédiée à la prévention).

- Réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'une plateforme logistique du réemploi en concertation avec une quinzaine d'acteurs du réemploi.
- Arrêt de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Villejean pour travaux de réhabilitation le 1^{er} avril 2022. Pendant les travaux, les déchets ménagers de Rennes Métropole sont redirigés en semi-remorques vers d'autres UVE ou installations de traitement, principalement en Bretagne, Normandie et Pays de Loire. Ces transferts se font en partie dans le cadre de 8 coopérations avec des collectivités voisines qui en échange apporteront des déchets à l'UVE de Villejean quand leurs propres installations seront en travaux dans les années à venir.

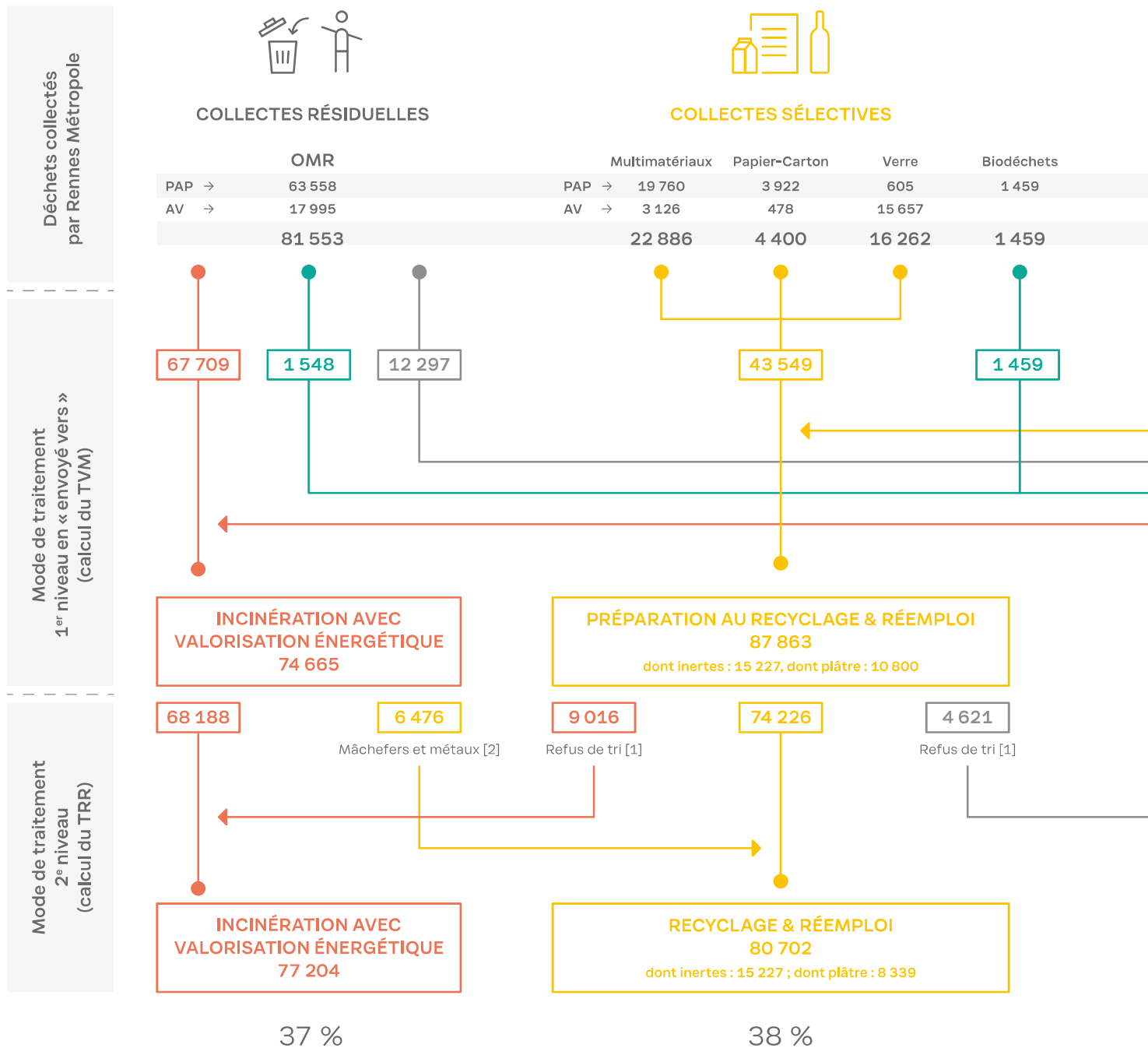
FINANCEMENT DU SERVICE

Revalorisation de la TEOM votée lors du conseil communautaire du 24 mars 2022. Le taux passe de 5,7 % à 7,5 %, dans un contexte de forte hausse des dépenses : nouvelle Usine de Valorisation Énergétique, Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), coûts énergétiques dont le Gaz Naturel pour les véhicules de collecte, main-d'œuvre, matières premières. Malgré cette augmentation, le taux de TEOM reste un des plus bas des métropoles françaises.



CHIFFRES CLÉS 2022

COLLECTES ET MODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS EN 2022



AV = apport volontaire. Multimatériaux = emballages + journaux, revues et magazines. PAP = Porte-à-porte. RM = Rennes Métropole, UVE = unité de valorisation énergétique.



COLLECTES EN DÉCHÈTERIES
(hors végétaux)
+ COLLECTE D'ENCOMBRANTS
+ DDS

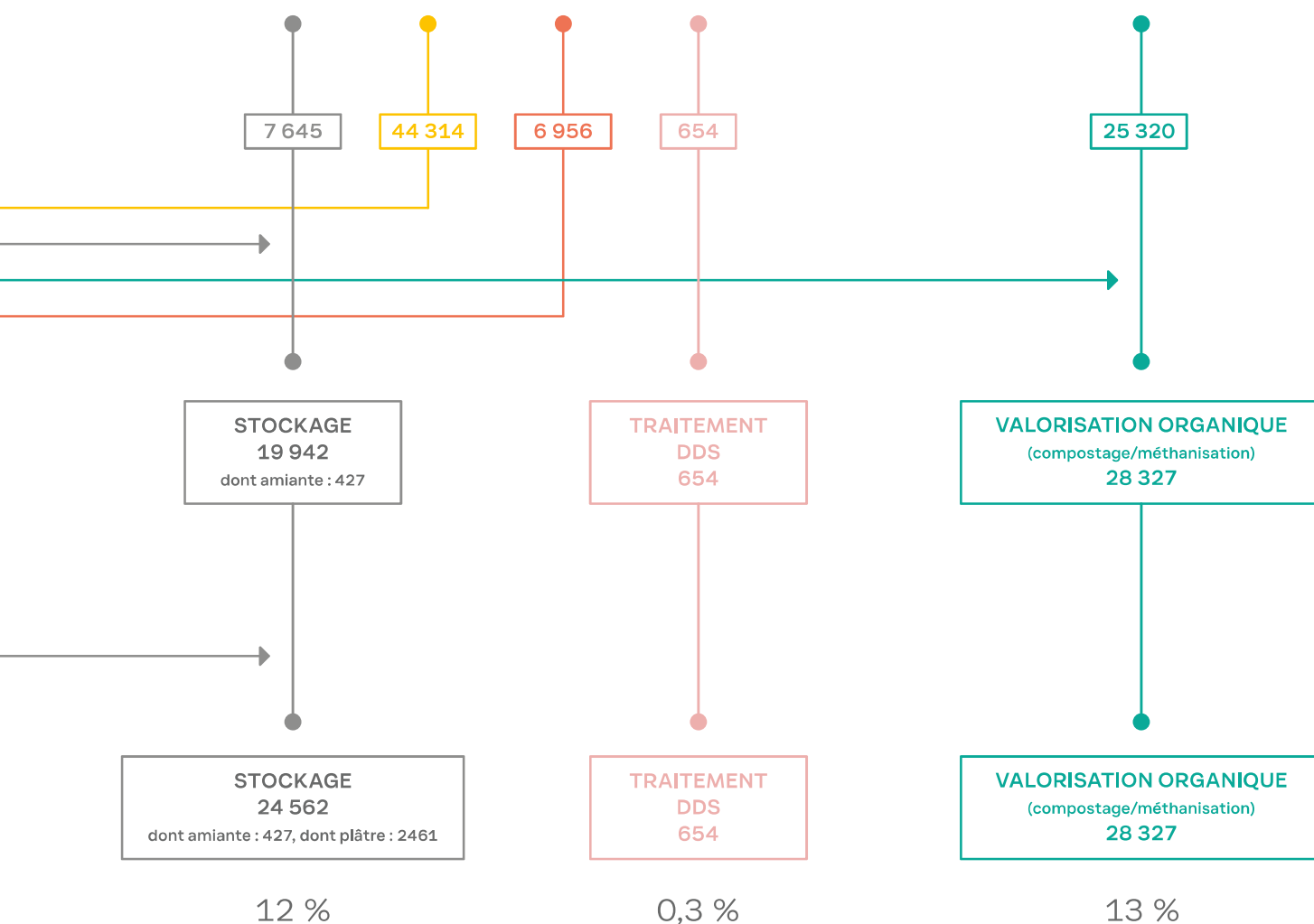


VÉGÉTAUX

PAP → 1 839
Déchèterie → 23 481

59 570

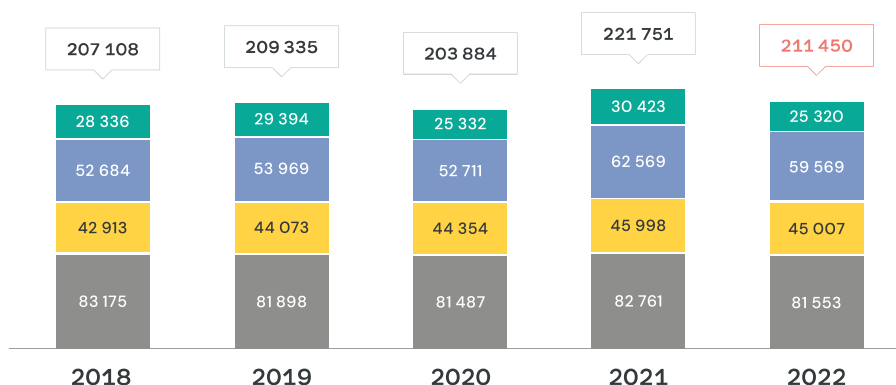
25 320



[1] Comprend notamment les refus de tri des filières REP sur la base des ratios à l'échelle régionale et les refus du centre de tri des collectes sélectives

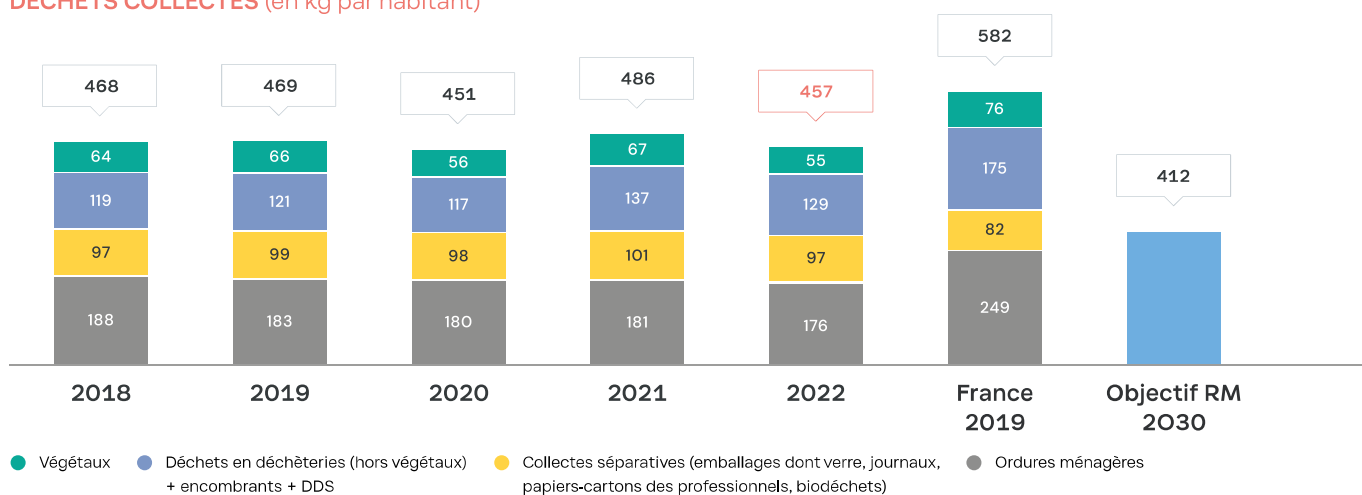
[2] Uniquement les mâchefer et métaux issus de l'UVE de Villejean dont la valorisation est assurée par les services de RM

DÉCHETS COLLECTÉS (en tonnes)

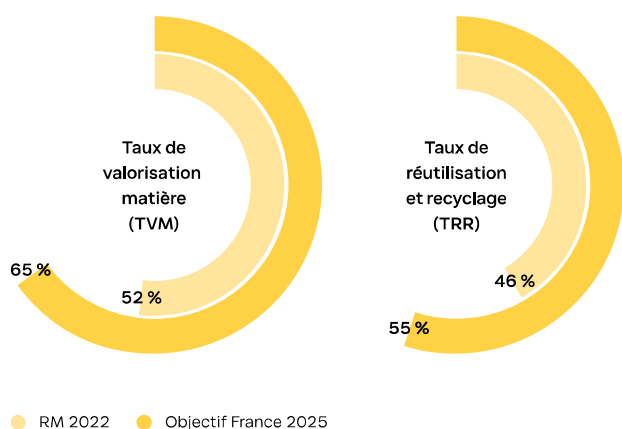


Après 2 années impactées par la COVID, la production de déchet revient dans la lignée de 2019. On observe une progression des flux en déchèterie. L'essentiel de la hausse par rapport à 2019 est enregistré sur les gravats (+13 %) et du plâtre (+29 %). Concernant les végétaux, la sécheresse exceptionnelle de 2022 explique la baisse des apports (5000 tonnes de moins qu'une année « standard », soit 10 kg/habitant).

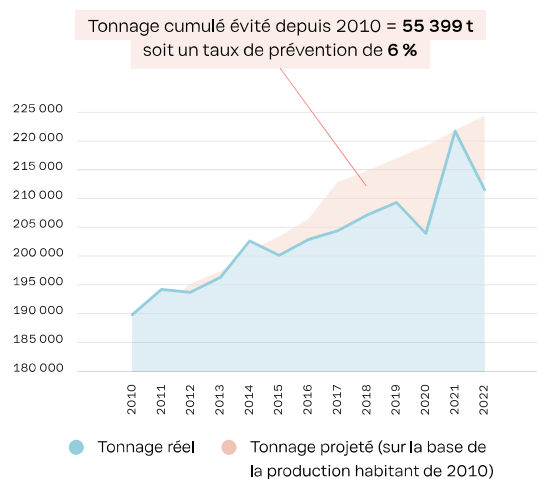
DÉCHETS COLLECTÉS (en kg par habitant)



VALORISATION DES DÉCHETS COLLECTÉS



PRÉVENTION (estimation)



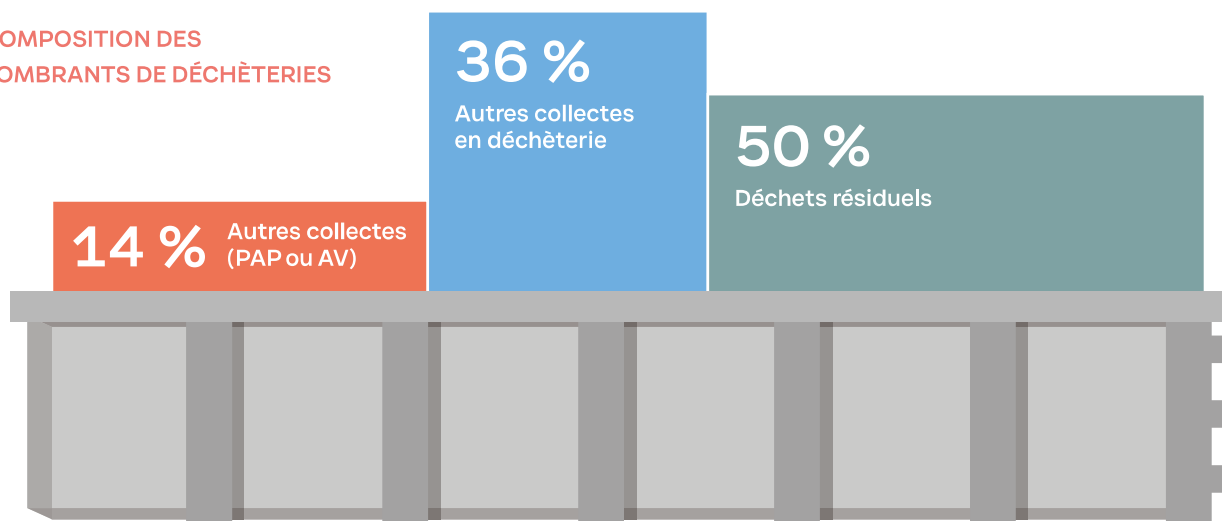
Le taux de valorisation matière (TVM)* et le taux de réutilisation et de recyclage (TRR)* traduisent les efforts de valorisation (matière et organique) effectués respectivement au niveau 1 et 2 des phases de traitement des déchets collectés [voir Synoptique, p. 8]. Les modalités de calcul sont précisées dans le glossaire.

Cependant, les matières pouvant être valorisées (plastiques, papiers, cartons, tontes, déchets alimentaires) doivent prioritairement être évitées. C'est pourquoi Rennes Métropole s'attache à mettre le TVM et le TRR en parallèle de son taux de prévention. Si on intégrait au TVM et au TRR les tonnages de déchets non produits depuis 2010 grâce à la politique de prévention, ceux-ci atteindraient respectivement 58 et 53 %.

LES RÉSULTATS DES CAMPAGNES DE CARACTÉRISATION 2022

Afin de suivre l'évolution de la qualité du tri, Rennes Métropole réalise tous les 4 ans une campagne de caractérisation. Les résultats 2022 sont détaillés ci-après.

LA COMPOSITION DES ENCOMBRANTS DE DÉCHÈTERIES



- CS* = 2 228 t
- OM* = 73 t
- Autres = 3 t
- Mobilier = 2 682 t
- Plastiques rigides = 1 296 t
- Textiles = 926 t
- Cartons = 469 t
- Bois (A) = 395 t
- DEEE = 118 t
- Autres = 338 t
- Bois (B) = 4 787 t
- Autres combustibles = 1 365 t
- Incombustibles = 712 t
- Composites = 699 t
- Plastiques = 346 t
- Verre = 310 t
- Éléments fins < 20 mm = 234 t

Dans les bennes d'encombrants, de nombreuses erreurs de tri sont constatées. Sur l'ensemble des déchets apportés, 14 % auraient pu être collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, 36 % auraient pu être mieux triés dans des bennes dédiées sur la même déchèterie. Ces résultats amènent Rennes Métropole à :

- retravailler la qualité de l'accueil en déchèterie et à accélérer la formation des agents valoristes ;
- optimiser les évacuations des bennes afin d'augmenter la disponibilité des bennes de recyclables.



*CS = collecte sélective = emballages et journaux, revues, magazines / OM = Ordures Ménagères

LA COMPOSITION DES ORDURES MENAGÈRES

Biodéchets

- Produits alimentaires
- Déchets alimentaires
- Déchets de jardin
- Part organique des fines

Collecte sélective

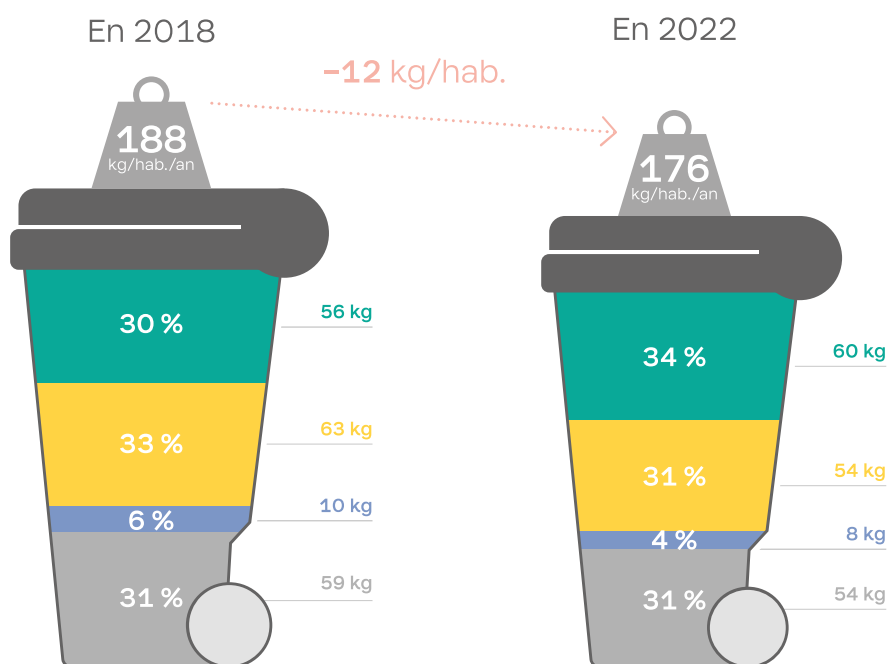
- Papiers
- Emballages ménagers
- Emballages en verre

Autres collectes spécifiques

- TLC, DEEE, DMS

Déchets résiduels

- Tous les autres déchets



Au-delà de la baisse significative des OMr (-12 kg/hab./an entre 2018 et 2022), le MODECOM fait apparaître une amélioration qualitative du contenu du bac « gris » :

- les biodéchets : réduction du gaspillage alimentaire, des déchets alimentaires et des végétaux. La fraction « fine » évolue à la hausse du fait d'une analyse approfondie exigée par la norme (cette fraction était initialement affectée aux déchets résiduels) ;
- la collecte sélective : diminution du papier, des emballages et du verre, les gestes de tri sont de mieux en mieux assimilés par les usagers ;
- les autres collectes spécifiques : baisse sur les textiles, les DEEE et les déchets dangereux ;
- les déchets résiduels : baisse sur les couches pour enfants mais augmentation sur les papiers souillés (lingette).

Ces résultats sont encourageants et incitent la collectivité à poursuivre ses efforts de prévention.

RÉDUIRE NOS DÉCHETS



Le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), intitulé « Programme Réduire nos déchets » est la déclinaison opérationnelle des actions de prévention identifiées dans le plan stratégique déchets. Ce PLPDMA sera voté en mars 2023. L'année 2022 étant l'année zéro du programme, la collectivité fait le choix d'organiser dès à présent la partie prévention de son rapport annuel sur la base de ce programme en faisant apparaître les indicateurs de moyens, complémentaires aux indicateurs de résultats de la Trajectoire déchets 2030.



RÉDUIRE NOS DÉCHETS

ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES

ÉLABORER LA STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

Il s'agit d'élaborer la stratégie d'accompagnement des usagers, en s'appuyant sur les sciences comportementales pour permettre des changements de pratiques majeurs et durables. Cette stratégie comporte un socle commun à plusieurs politiques publiques métropolitaines, permettant ainsi une approche globale sur la consommation responsable, la sobriété, et l'impact environnemental de nos modes de vie, ainsi qu'un volet « préconisations et suivi d'expérimentations ». Elle prend en considération la diversité des profils, notamment en termes de typologie d'habitat (pavillonnaire ou collectif).

La métropole est assistée dans la construction de cette démarche par un prestataire spécialisé dans les sciences comportementales et l'accompagnement au changement. Le marché a été lancé en décembre 2022.

DÉPLOYER DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Pour sensibiliser les usagers, Rennes Métropole dispose d'une palette d'outils de communication : numéro vert gratuit dédié, équipe de médiateurs sur le terrain, site Internet application web délivrant les consignes de tri et les horaires de collectes à l'adresse, formulaires en ligne, articles dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, visites des équipements métropolitains...

Le numéro vert, à l'écoute des usagers

Ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (sauf le jeudi où le service ferme à 11 h 30), le numéro vert a les missions suivantes : enregistrer les demandes d'intervention (livraison de bacs, collecte d'encombrants sur rendez-vous...), les anomalies de collecte, renseigner les habitants (sur les consignes de tri, la réduction des déchets...), gérer les inscriptions aux ateliers, aux visites d'équipements... Outre les appels, le numéro vert a également traité plus de la moitié des 9 000 demandes en ligne annuelles des usagers.



Nombre d'appels
traités par le N° vert

21 850
soit une moyenne de 88 appels
servis par jour

L'adhésivage des flancs de bennes

Depuis 2009, Rennes Métropole utilise les flancs des bennes de collecte comme supports de communication. En 2022, le thème de la campagne a été les emballages (verre/plastique).



Les sites Internet

Les pages déchets du site Internet de Rennes Métropole dispensent des informations pratiques à l'intention des particuliers, des professionnels et des gestionnaires d'immeubles. On y trouve ainsi les jours de collecte à l'adresse ou des conseils de tri par type de déchet. Y sont également proposés des formulaires en ligne pour les demandes de livraison ou de réparation de bacs poubelles, les demandes de composteurs, les prises de rendez-vous pour enlèvement d'encombrants, les inscriptions aux ateliers, ou les différentes anomalies concernant les collectes, les déchèteries...

Extrait de la page
Déchets du site web de
Rennes Métropole →

metropole.rennes.fr

Signalons enfin un site
web consacré à l'UVE*
et administré par le
concessionnaire de l'usine ↓

uve-rennesmetropole.fr

LES VISITES DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

La collectivité propose des visites des équipements permettant la valorisation des déchets sur le territoire métropolitain sur inscription via le site internet pour le centre de tri ou lors d'événements spécifiques (Semaine de la réduction des déchets, portes-ouvertes, Journées du patrimoine).

Nombre de personnes ayant visité
un équipement métropolitain

2 507
personnes sur le centre de tri



ACCOMPAGNER LES PUBLICS CIBLÉS


L'équipe de médiation « déchets »

Les médiatrices et médiateurs ont les missions suivantes : rappeler les consignes de tri, promouvoir toujours davantage les bonnes pratiques en matière de réduction des déchets, accueillir les nouveaux habitants, consolider les liens entre Rennes Métropole et les communes, resserrer le partenariat avec les gestionnaires d'immeubles...

En quelques chiffres, cette nouvelle année d'activité a consisté en 337 interventions sur 35 communes et quartiers :

- en porte-à-porte, stands et déambulations ;
- liées au compostage [voir détail au paragraphe « Encourager le compostage individuel et collectif », p. 22]

Et enfin, tout au long de l'année, l'équipe effectue des médiations communes en porte-à-porte avec les ambassadrices de la collectivité et Eaux du Bassin Rennais.



Nombre de nouveaux foyers informés (nouveaux arrivants)	1 692 foyers touchés
Nombre de personnes rencontrées par l'équipe de médiation terrain (hors sensibilisation compostage)	5 271 personnes touchées

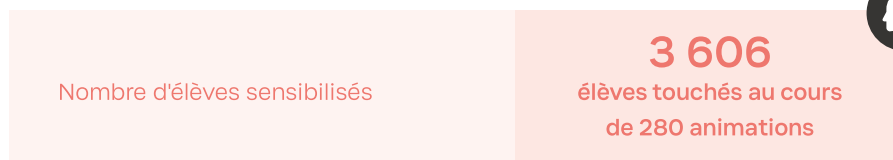
Médiateurs de
déchets au quartier
du Gast à Betton
→



Les prestataires

En complément des interventions assurées par les médiateurs, des interventions génériques sur les déchets sont organisées via des prestataires :

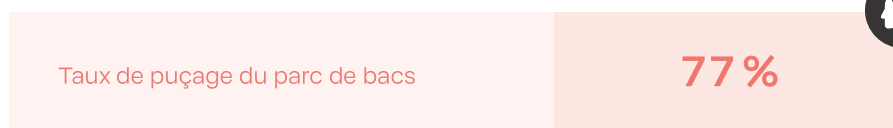
- dans les écoles, du CE2 au CM2, par La Feuille d'érable et la Ligue de l'Enseignement 35 ;
- pour le grand public et des publics spécialisés, tels que professionnels ou associations, par La Feuille d'érable.



RESTITUER LEURS DONNÉES « DÉCHETS » AUX HABITANTS

Cette action vise à :

- restituer leur donnée de production de déchets et leur nombre de passage en déchèterie aux usagers ;
- s'appuyer sur cette donnée pour en faire un levier de changement de comportement.



SUIVRE L'ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS

Il s'agit, tous les 4 ans d'effectuer une campagne d'analyse quantitative et qualitative des comportements des usagers. La campagne de 2022 permet d'avoir les éléments de référence au démarrage de la Trajectoire déchets 2030 et du PLPDMA. La prochaine campagne aura lieu en 2026 et sera le point d'étape à mi-parcours de la stratégie de prévention.



RÉDUIRE NOS DÉCHETS

ACHETER ET CONSOMMER RESPONSABLE

ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

L'accompagnement

De nombreux stands et ateliers « Zéro déchet, et si on s'y mettait ? » ont été proposés pour sensibiliser les participants à la consommation responsable. Cette mission est confiée à des prestataires spécialisés : Bebiomena, La Feuille d'Érable, Les P'tites Mixtures de Dame Nature, Zéro Waste, Aux Goûts du jour. Les flux visés sont les plastiques (emballages), le gaspillage alimentaire, les textiles sanitaires à usage unique (couches, hygiène féminine, lingettes) et les vêtements.

Un temps fort a été organisé lors de la Semaine Européenne de la Réduction des déchets en novembre. La conférence de Julien Vidal « Ça commence par moi » pour sensibiliser à la sobriété et à une consommation plus responsable a réuni plus de 80 participants. Elle a été suivie d'un village des initiatives zéro déchet regroupant une quinzaine d'acteurs du territoire.



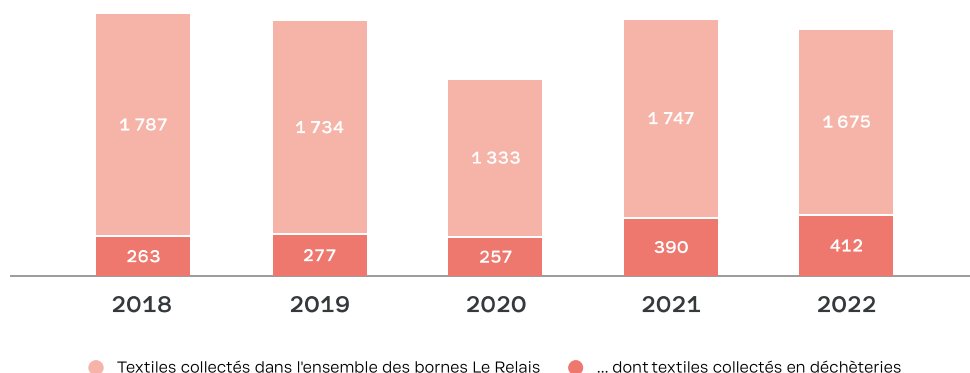
Nombre de participants aux ateliers et animations organisés sur la thématique consommation responsable en 2022

2 633
personnes touchées

Zoom sur les textiles

Les bornes à textiles placées en déchèteries et sur le territoire sont directement collectées par l'entreprise Le Relais, qui en est propriétaire :

Textiles collectés par Le Relais (en tonnes)



La collecte des textiles en borne Le Relais est en baisse par rapport à l'avant COVID. Le gisement mobilisable est encore important dans les ordures ménagères et dans les encombrants de déchèterie, comme constaté lors de la campagne de caractérisation 2022.

Quantité de textiles (TLC) collectée dans les bornes Relais du territoire en kg/hab./an	3,6 kg/hab./an
Quantité de textiles (TLC) présente dans la collecte sélective (bac jaune) en kg/hab./an sur la base des caractérisations au centre de tri	0,5 kg/hab./an
Quantité de textiles (TLC) présente dans les ordures ménagères et les encombrants (d'après les caractérisations 2022)	8,4 kg/hab./an
Nombre de bornes TLC sur le territoire	308 bornes

ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS VERS UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Cet accompagnement est porté spécifiquement par la Mission Économie Circulaire. En 2022, elle a soutenu les acteurs structurant la filière du vrac et de la consigne à travers la participation à la SCIC Distro.

Montant des soutiens aux acteurs structurant la filière vrac/consigne	23 200 €
-----------------------------------------------------------------------	-----------------



RÉDUIRE NOS DÉCHETS

PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ET MATÉRIAUX

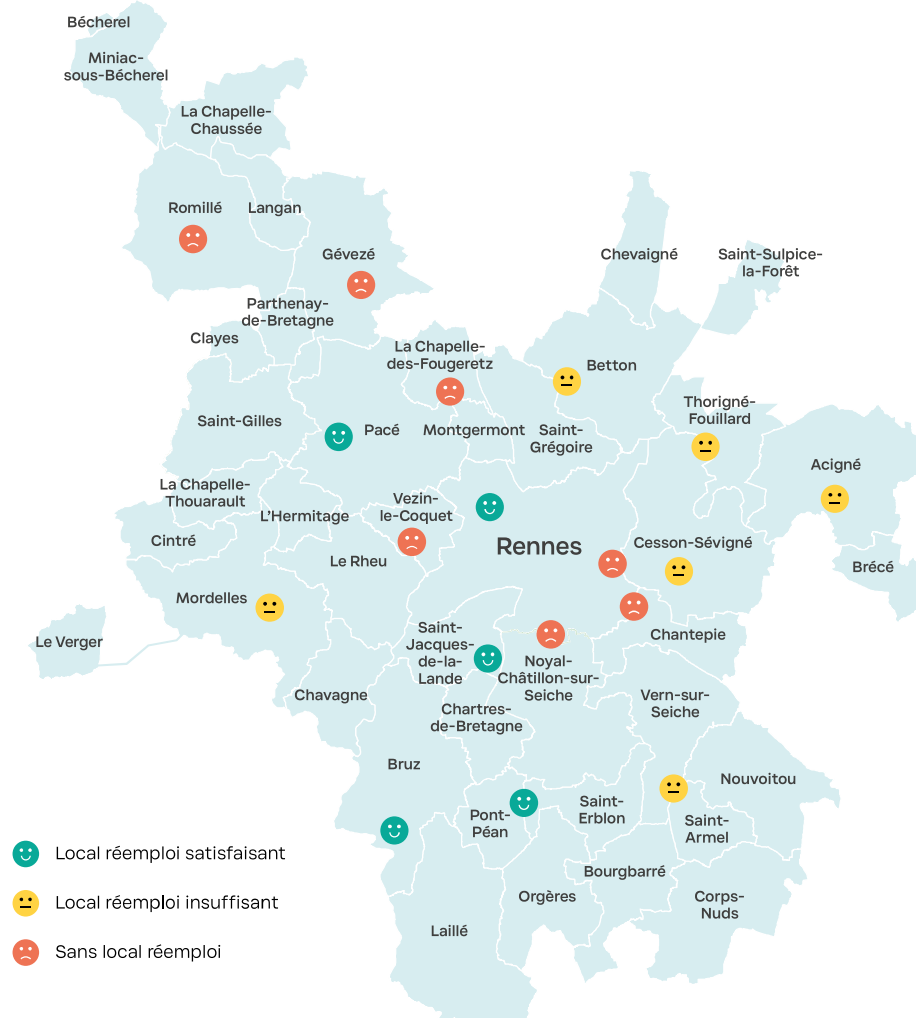
ÉQUIPER TOUTES LES DÉCHÈTERIES D'UN LOCAL RÉEMPLOI

Au fil des années, le dispositif de réception des objets réemployables en déchèterie s'améliore. Rennes Métropole a planifié des travaux sur l'ensemble des sites afin qu'en 2030, 100 % des déchèteries bénéficient d'un local réemploi satisfaisant. En effet, sur les 18 déchèteries actuelles, 11 sont équipées pour le réemploi (local ou caisson) mais seulement 5 locaux sont pleinement satisfaisants. Les autres nécessitent un agrandissement ou un aménagement de l'espace.



Pourcentage de déchèterie équipées
d'un local satisfaisant pour le réemploi

28 %



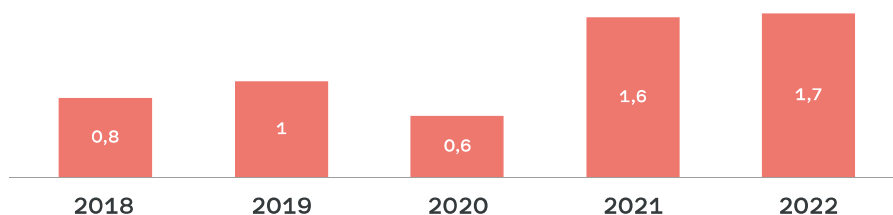
ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Les agents d'accueil de déchèterie sont sensibilisés au réemploi. Ces agents Tribord valoristes, spécifiquement formés par la ressourcerie La Belle Déchète, interviennent sur 10 des 11 déchèteries équipées pour le réemploi. Sur la déchèterie de Bruz, la fonction d'accueil réemploi est assurée par un compagnon Emmaüs.

Nombre d'heures effectuées par les agents sur les locaux réemploi	20 434 h
Quantité de réemploi collectée sur les déchèteries en kg/hab./an	1,7 kg/hab./an (cf évolution ci-dessous)



Réemploi en déchèteries (en kg/hab.)



L'organisation du réemploi en déchèterie (rôle des agents valoristes, nouvelles déchèteries équipées, plus grande visibilité du réemploi) se traduit par une progression constante des tonnages collectés (hors effet COVID de l'année 2020).

POURUIVRE ET DÉVELOPPER LE SOUTIEN AUX ACTEURS

Ainsi mieux triés, les objets réemployables sont transportés par Envie Transport Bretagne sur les sites des ressourceries partenaires : Aneth, L'Échappée benne, Emmaüs, La Belle Déchète... Ce transport est pris en charge par Rennes Métropole.

Afin de continuer à soutenir les acteurs du réemploi, la métropole a lancé en 2022 une étude d'opportunité sur la création d'une plateforme logistique [voir [Les faits marquants 2022](#), p. 6]



Local de la ressourcerie L'échappée Benne à l'Hermitage



RÉDUIRE NOS DÉCHETS

GÉRER LES VÉGÉTAUX ET LES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN PROXIMITÉ

GÉRER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES EN PROXIMITÉ

Mettre à disposition des composteurs

Nombre de composteurs individuels distribués par RM sur le territoire métropolitain depuis 2002	39 127 (dont 2098 distribués en 2022)
Nombre d'aires de compostage collectif implantées en pied d'immeubles	490



Durant leur première année de fonctionnement, les aires de compostage partagé font l'objet d'un accompagnement confié à l'association Vert le Jardin. Une fois autonomes, les aires sont animées par des référents bénévoles. Deux fois par an, Rennes Métropole organise des rencontres avec ces acteurs de terrain dont le rôle est primordial.

En complément, la collectivité dispose depuis aout 2021 d'un composteur électro-mécanique installé au Blosne à titre expérimental. Sur 2022, il a permis de composter les déchets alimentaires issus des habitants, groupes scolaires et professionnels du quartier. Le compost ainsi obtenu est normé. Il est utilisé par l'association Les Cols Verts pour amender les cultures de la ferme urbaine du Blosne.

ENCOURAGER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

La sensibilisation au compostage est effectuée :

- auprès des usagers de l'habitat pavillonnaire : par l'équipe biodéchets en charge de la distribution des composteur individuels ;
- auprès des usagers de l'habitat collectif lors des installations et distributions de composteurs ou de bio-seaux :
 - par l'association Vert Le Jardin ;
 - par les médiateurs de Rennes Métropole ;
- auprès du grand public lors d'ateliers ou de démonstrations programmées.





Nombre de personnes sensibilisées au compostage des déchets alimentaires en 2022	3 061 personnes
Taux de pratique du compostage sur la base d'enquêtes téléphoniques – en pavillon	52 % (enquête 2021)
Taux de pratique du compostage sur la base d'enquêtes téléphoniques – en collectif	49 % (enquête 2021)

ACCOMPAGNER LES USAGERS VERS LE JARDINAGE ZÉRO DÉCHET

Pour accompagner les usagers, Rennes Métropole propose :

- la mise à disposition de broyeurs et tondeuses mulching : 14 structures (associations et communes) sous convention mettent à disposition des habitants du matériel de valorisation des végétaux acheté par Rennes Métropole ;
- des ateliers (atelier jardin Zéro-déchet, visite de jardins particuliers, jardins familiaux et partagés) ;
- des animations grand public (compostage, broyage, paillage, jardiner ZD, fabrique ton sapin) ;
- des opérations de broyage de « quartier » et broyage en déchèterie : 58 opérations en 2022 ;
- l'opération de sensibilisation collective et broyage de sapins à Noël : Sapin Malin, 11506 sapins déposés en 2022.



La sensibilisation sera renforcée en 2023-2024, notamment auprès des professionnels et des services techniques des communes.



Nombre de personnes sensibilisées au jardinage à la parcelle en 2022	1 165 personnes
Quantité totale de végétaux collectée en kg/hab./an	55 kg/hab./an
Quantité de végétaux des professionnels collectée en déchèterie en kg/hab./an	3,3 kg/hab./an
Quantité de végétaux des services techniques collectée en déchèterie en kg/hab./an	1,5 kg/hab./an



ÉCO-EXEMPLARITÉ

Afin d'assurer l'éco-exemplarité "déchets" de Rennes Métropole, un référent « redevance spéciale » a été recruté fin 2022. Ses missions sont de responsabiliser les services de Rennes Métropole et les communes du territoire à la prévention des déchets en leur communiquant leur suivi de production et des conseils pour réduire les tonnages produits.

Par ailleurs, par l'intermédiaire du Défi Écologie, Rennes Métropole travaille à :

- Mettre en œuvre un réseau d'ambassadeurs « transition écologique » identifiés dans les services de Rennes Métropole pour diffuser les bonnes pratiques déchets ;
- Impulser la dimension éco-responsable dans toutes les manifestations publiques ou réunions internes (ex : vaisselle réutilisable, avec des moyens à définir).

DÉVELOPPER DES SERVICES DE COLLECTE EFFICIENTS ET ADAPTÉS AUX USAGERS









DÉVELOPPER DES SERVICES DE COLLECTE EFFICIENTS ET ADAPTÉS AUX USAGERS

LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC

Dans le cadre du service public, Rennes Métropole assure la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par les ménages et professionnels de son territoire.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
Déchets du quotidien	Déchets occasionnels
 Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) = ordures ménagères résiduelles	 Encombrants, bois, ferraille, meubles, gravats...
 Déchets collectés sélectivement (emballages, verre...)	 Végétaux

Selon la réglementation, les professionnels sont responsables de l'élimination de leurs déchets. Rennes Métropole prend néanmoins en charge les DMA de ceux qui le demandent, ce service étant soumis à une redevance spéciale :

POUR LES DÉCHETS DU QUOTIDIEN : LA REDEVANCE SPÉCIALE « COLLECTE ET TRAITEMENT »

- Complémentaire de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle est rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992.
- Elle s'applique en fonction de la quantité de déchets produite par le professionnel :

Moins de 52 m ³ collectés par an	Entre 52 m ³ et 520 m ³ collectés par an	Plus de 520 m ³ collectés par an
Pas de redevance spéciale	Redevance spéciale pour le volume excédant les 52 m ³	Pas de prise en charge par le service public de collecte

- La facturation se fait uniquement sur les ordures ménagères collectées en porte-à-porte ou en apport volontaire et les emballages en verre collectés en porte-à-porte.
- Elle a concerné 1095 professionnels en 2022.

POUR LES DÉCHETS OCCASIONNELS : LA REDEVANCE SPÉCIALE « APPORT EN DÉCHÈTERIE »

- Elle permet à la collectivité de facturer aux professionnels leurs apports de matières en déchèteries.
- Elle a concerné 1386 professionnels en 2022.



Pour en savoir plus sur ces redevances et les recettes associées, se reporter au chapitre « Indicateurs financiers ».

ADAPTER LE SCHÉMA DE COLLECTE DES DÉCHETS DU QUOTIDIEN

LA PRÉ-COLLECTE

Les contenants

Les déchets du quotidien sont collectés selon deux modes : le porte-à-porte (dans des bacs roulants) et l'apport volontaire (dans des bornes).

	PAVILLONS ET PETITS COLLECTIFS 81% des usagers	COLLECTIFS (ET QUELQUES PAVILLONS) 19% des usagers	PROFESSIONNELS 14 623 adresses
Ordures ménagères (OM)	Bacs roulants à couvercle gris (de 140 à 770 litres) Exception : quelques adresses indotables utilisent des sacs orange 	Bornes aériennes ou enterrées 	Bacs roulants ou bornes dédiées 824 professionnels payent la redevance spéciale pour ce service  
Emballages & journaux, revues et magazines (JRM)	Bacs roulants à couvercle jaune (de 140 à 770 litres) pour la presque totalité des foyers Exception : quelques adresses indotables utilisent des sacs jaunes 	Bornes aériennes ou enterrées  	Bacs roulants ou bornes  
Verre	Bornes aériennes ou enterrées		Bacs roulants (redevance spéciale) ou bornes dédiées 430 professionnels payent la redevance spéciale pour ce service 
Déchets alimentaires	Composteurs individuels mis gratuitement à disposition des pavillons (2098 distribués en 2022) 490 aires de compostage pour l'habitat collectif Une collecte en bacs est organisée pour certains foyers 508 foyers habitant 26 immeubles choisis parmi les sites où, faute d'espaces verts, une aire de compostage ne peut être installée	 	Bacs roulants 387 professionnels bénéficient de ce service 

NB : les déchets spécifiques des professionnels (les cartons des commerçants en centres-villes et dans les zones d'activité, les papiers de bureaux et les cagettes) sont collectés en vrac.

La gestion du parc

La gestion du parc de contenants est répartie entre :

- Une équipe technique de la Direction des déchets et des réseaux d'énergies. Neuf agents assurent la livraison et la réparation des bacs roulants, ainsi que la distribution des sacs pour les usagers indotables en bacs. Ils ont aussi en charge des mouvements de bornes d'apport volontaire, leur maintenance et leur entretien (lavage et peinture). Les matériels défectueux sont conditionnés pour être recyclés.
- Des prestataires pour l'installation de nouvelles bornes enterrées et pour les campagnes d'entretien préventif des bornes existantes.
- Les agents chargés du suivi des aires de compostage partagé. Quand la maintenance d'un site est conséquente, ils font appel à un prestataire.

Les bacs

Depuis 2012, les bacs roulants sont progressivement équipés de puces RFID. Ce puçage est quasi exhaustif, hormis sur les bacs à ordures ménagères des ménages pour lesquels une campagne de puçage est en cours jusque fin 2023.

Équipé d'une puce RFID, chaque bac roulant est identifié. Les données lues par la benne de collecte au moment de son vidage sont associées à son emplacement. La collectivité a ainsi connaissance des nombres de levées et des poids de déchets produits à chaque adresse. Rennes Métropole utilise ces informations pour optimiser le service et pour facturer la redevance spéciale aux professionnels. À terme, il est envisagé de restituer à l'usager sa donnée de production afin de l'encourager dans une démarche de réduction et de tri de ses déchets.



123 300

bacs roulants pour
les ordures ménagères



110 600

bacs roulants
pour les recyclables



3 755

bacs conditionnés
pour être recyclés



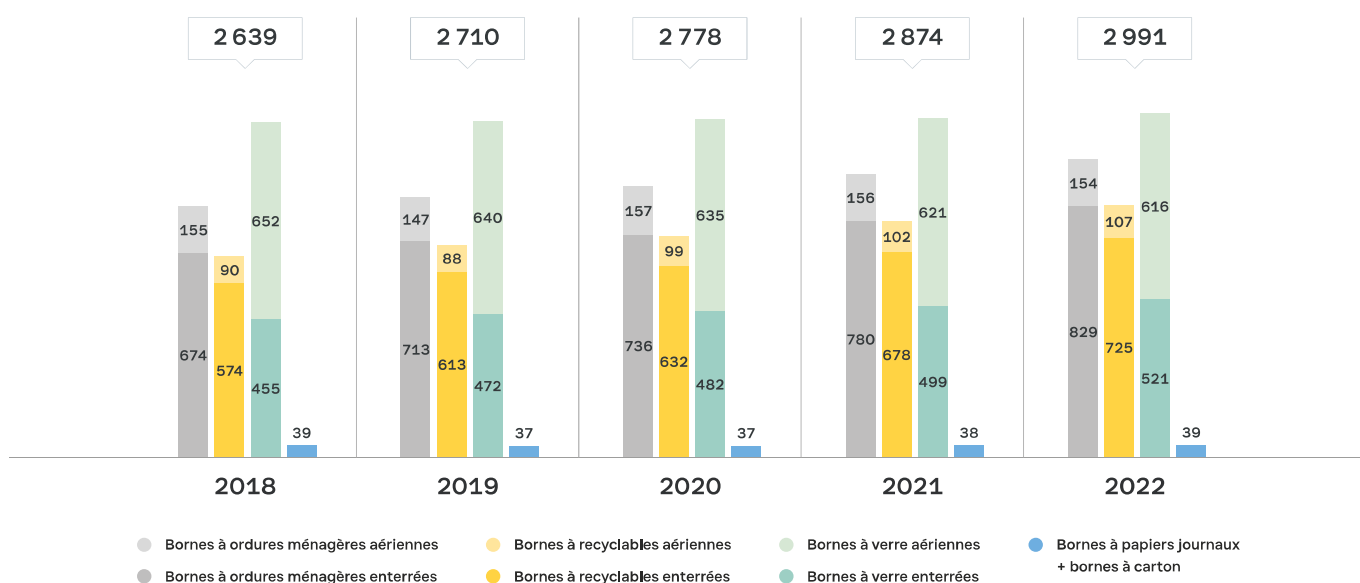
77 %

des bacs équipés
de puces RFID

Les bornes

Entamée en 2005, la mise en place de bornes enterrées se poursuit. L'installation de ces matériels est plus onéreuse que celle des bornes « aériennes » mais ils sont en contrepartie plus silencieux, plus esthétiques, plus accessibles et d'une durée de vie supérieure. Chaque borne d'apport volontaire de Rennes Métropole est équipée d'une sonde qui détecte son niveau de remplissage.

Bornes d'apport volontaire par flux et par type



LES COLLECTES

Les fréquences de collecte

En porte-à-porte, la fréquence de collecte est fonction du flux de déchets et de la densité d'habitat :

Ordures ménagères

- Rennes centre : 2 collectes hebdomadaires (à l'exception de quelques adresses aux faibles capacités de stockage, collectées 6 fois).
- Autres communes et quartiers : 1 collecte (à l'exception de quelques adresses à forte production ou aux faibles capacités de stockage, collectées 2 fois).

Déchets recyclables

- Rennes centre : 2 collectes hebdomadaires.
- Autres communes et quartiers : 1 collecte hebdomadaire pour les immeubles et les professionnels et 1 collecte tous les 15 jours pour les pavillons.
- Verre des professionnels : Les professionnels qui produisent de grosses quantités de verre peuvent disposer d'un bac individuel, collecté d'une fois la semaine à une fois le mois.
- Déchets alimentaires : 2 collectes hebdomadaires. Ce service concerne depuis 2016 des restaurants, cantines scolaires, marchés, Ehpad et commerces alimentaires et, depuis 2019, des immeubles pilotes.
- Papiers de bureau et cartons : les professionnels peuvent s'adresser à La Feuille d'érable, prestataire de Rennes Métropole, pour une collecte des papiers sur rendez-vous (au plus mensuelle) et pour la collecte des cartons en porte-à-porte (5 m³ maximum par collecte).
- Cagettes : dans le centre-ville de Rennes, les collectes ont lieu du lundi au vendredi, le matin. Dans les communes et les quartiers rennais, les collectes se font sur demande au numéro vert.

En apport volontaire, la collecte des bornes est déclenchée automatiquement en fonction du niveau de remplissage mesuré par la sonde dont elles sont équipées. Ce système « sur appel » permet :

- d'améliorer le service en anticipant l'échéance de saturation de chaque borne, évitant ainsi son débordement ;
- d'optimiser les circuits de collecte en adaptant le vidage de chaque borne à son propre rythme de remplissage.

Pour des raisons d'hygiène, la collecte des bornes OM a lieu au moins une fois par semaine.

Les véhicules

La collecte est confiée à des prestataires de service : Suez, Tribord et La Feuille d'érable. Leurs flottes de véhicules se sont modernisées. Les bennes de collecte sont dotées des équipements suivants :

- système de suivi par satellite du positionnement des véhicules, relié à une plateforme Internet de consultation ;
- système anticollision Mobileye : en identifiant les dangers potentiels sur la route (cyclistes, piétons, autres véhicules...) y compris dans les angles morts, celui-ci assiste les chauffeurs et les aide à lutter contre les problèmes liés à la fatigue ;
- système d'identification des contenants (bacs ou bornes) ;
- système de pesée embarquée (sur lève-conteneur pour les bacs ou sur châssis pour les bornes).

Type de véhicule	BOM ¹ pour le porte-à-porte				Camion-grue pour l'apport volontaire	Véhicule de moins de 3,5t	TOTAL
	26t	19t	16t	7,5t	26t		
GNV	21	9	3	1	8	2	44
Gazole	3				1		4
TOTAL	24	9	3	1	9	2	48

Le recours à la motorisation GNV permet une diminution de l'impact environnemental de la collecte (réduction de 95 % des particules fines, de 80 % des oxydes d'azote par rapport au gazole) et une diminution du bruit de moitié.

1. BOM = benne à ordures ménagères, véhicule servant à la collecte des ordures, des emballages et du verre.

Les indicateurs de suivi de la collecte

Sont ici concernées les collectes d'OM, d'emballages, de JRM, de verre et de bio-déchets. La collecte des papiers, cartons et cagettes en porte-à-porte ne sont pas prises en compte.

	PORTE-À-PORTE			APPORT VOLONTAIRE		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Tonnages collectés	86 093	86 008	85 382	35 897	37 269	37 208
Kilomètres parcourus	1 238 370	1 240 320	1 240 981	264 890	275 270	291 064
Heures de collecte	100 500	100 420	100 465	18 160	18 760	18 963
Tonnes collectées/km	0,07	0,07	0,07	0,14	0,14	0,13
Tonnes collectées/heure	0,86	0,87	0,85	2,00	2,01	1,96



COLLECTER LES DÉCHETS OCCASIONNELS SUR DES DÉCHÈTERIES PERFORMANTES

Les déchets occasionnels sont des déchets qui, par leur nature, leur dangerosité, leur taille ou leur poids, doivent être orientés vers des filières spécifiques.

La règle générale de collecte des déchets occasionnels est celle de l'apport volontaire en déchèterie mais Rennes Métropole propose d'autres services alternatifs, notamment sur l'habitat urbain dense.

Les déchèteries sont des sites aménagés et sécurisés mis à disposition des particuliers et des professionnels pour recevoir leurs déchets occasionnels :

- non dangereux : cartons, ferraille, bois, plâtre, meubles (sur 10 sites), végétaux, encombrants, gravats...
- dangereux¹ : produits chimiques (pots de peinture, vernis...), appareils électriques et électroniques, huiles, piles et batteries, néons...

Certaines déchèteries, équipées d'un local réemploi, acceptent aussi les objets réemployables. [voir [Gestion du réemploi](#), p. 20]



* (hors végétaux issus de la collecte en PAP)

Avec une déchèterie pour 25 000 habitants, Rennes Métropole figure parmi les territoires urbains les plus équipés². Ce maillage permet à 9 foyers métropolitains sur 10 d'être à moins de 6 minutes d'un site.

1. NB : la responsabilité élargie des producteurs permet aux usagers de déposer gratuitement ces produits dans leurs points de vente.

2. Selon l'Ademe (« Résultats clés 2019 et zooms thématiques »), la moyenne nationale 2019 en territoire urbain était d'une déchèterie pour 28 597 habitants.

La gestion des sites

Propriétaire des sites, Rennes Métropole est en charge de :

- leur sécurisation :
 - marquage des DEEE* et des batteries et enlèvement quotidien (y compris le samedi) pour éviter les vols ;
 - vidéoprotection couplée à de la télésurveillance et des rondes par une société de surveillance ;
 - dépôt de plainte systématique en cas de flagrant délit ;
 - éclairage extérieur sur détection de mouvement sur plusieurs équipements.
- l'aménagement et les travaux sur les sites pour :
 - les adapter aux nouvelles filières de tri et aux exigences réglementaires, par exemple en créant des locaux pour le réemploi ;
 - faciliter l'expérience usager sur site (signalétique, amélioration de la circulation par la mise en place de portails, barrière pour gérer le nombre de personnes sur site).

L'exploitation du « haut de quai » des déchèteries est confiée à la société Tribord, acteur local de l'économie sociale et solidaire. Cet exploitant assure :

- l'accueil des usagers (orientation, consignes de sécurité, conseils de tri) :
 - pour les particuliers : du lundi au samedi (les sites étant ouverts de 4 à 11 demi-journées, voire en journée continue sur un site) ;
 - pour les professionnels : du lundi au vendredi, sur les mêmes créneaux que les particuliers.
- l'enregistrement des dépôts des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale « apports en déchèterie » ;
- l'exploitation du site (propreté, petite maintenance, chargement des bennes, gestion des demandes d'enlèvements).

La gestion du « bas de quai » consiste en l'évacuation des déchets vers les filières appropriées. Ces prestations sont confiées aux sociétés Brangeon, Paprec et Véolia. L'intervention se fait sur demande des agents du haut de quai dans un souci permanent de garantir la continuité de service à l'usager.

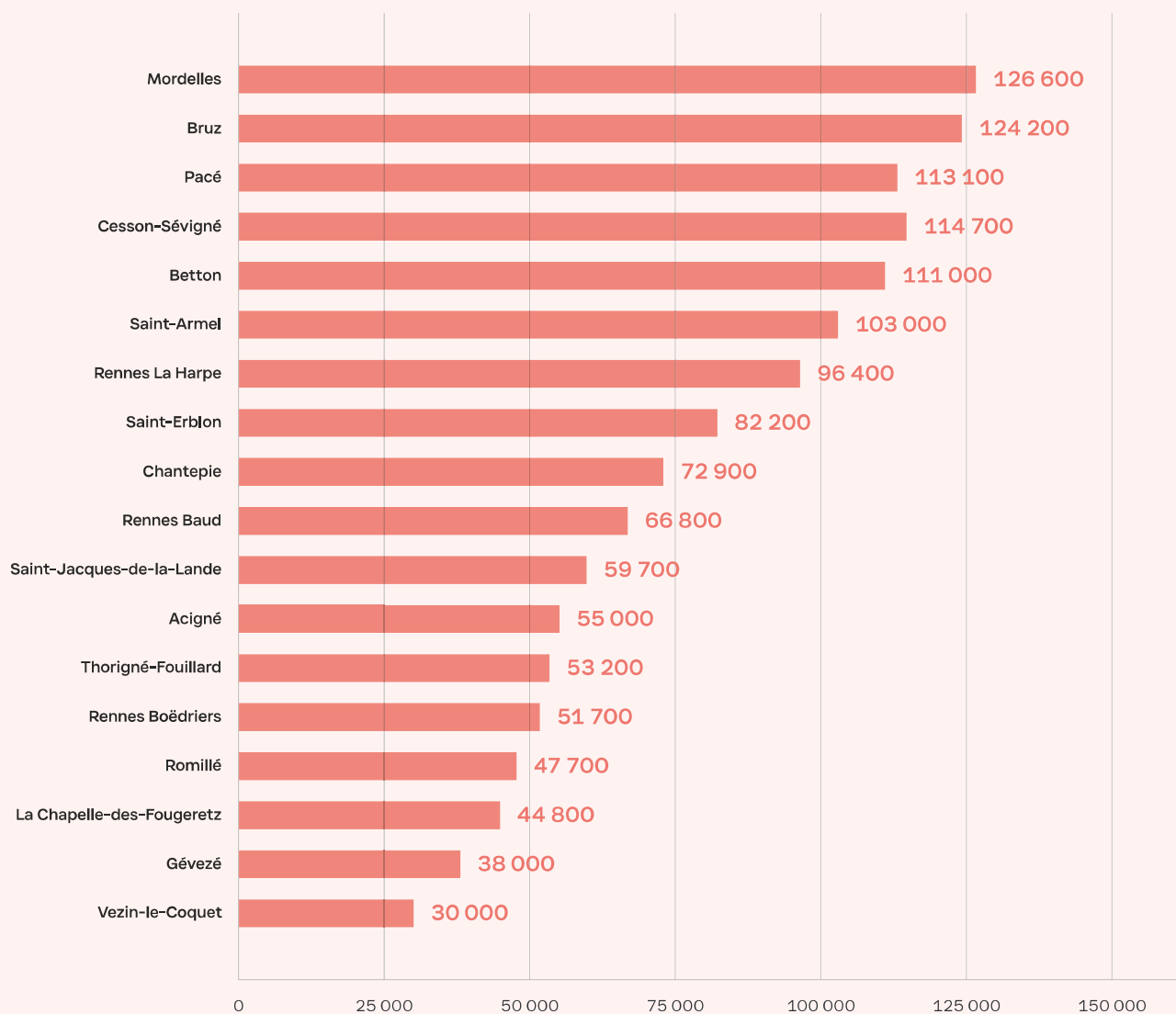
Déchèterie
de la Harpe
→



La fréquentation

On a compté en 2022 plus de 1,4 million d'entrées sur les déchèteries métropolitaines, soit près de 25 % de plus qu'il y a 10 ans.

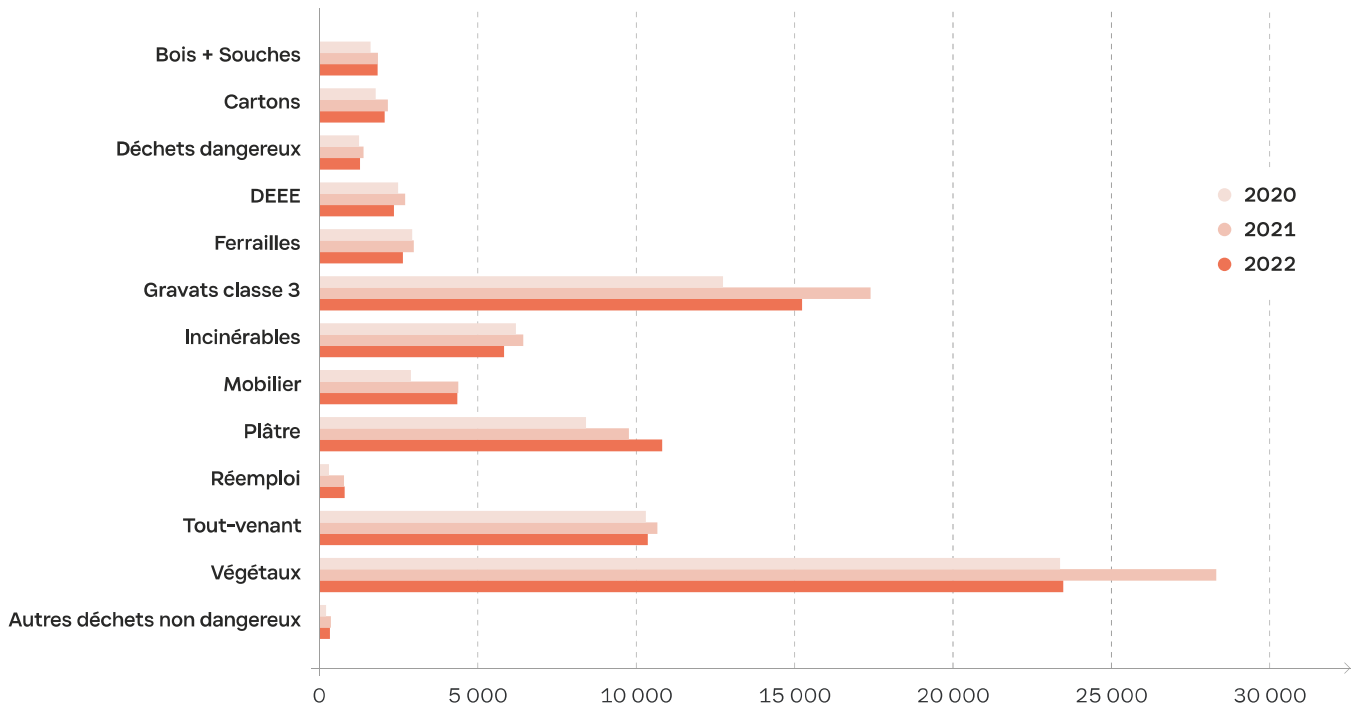
Passages en déchèteries en 2022 (ménages et professionnels)



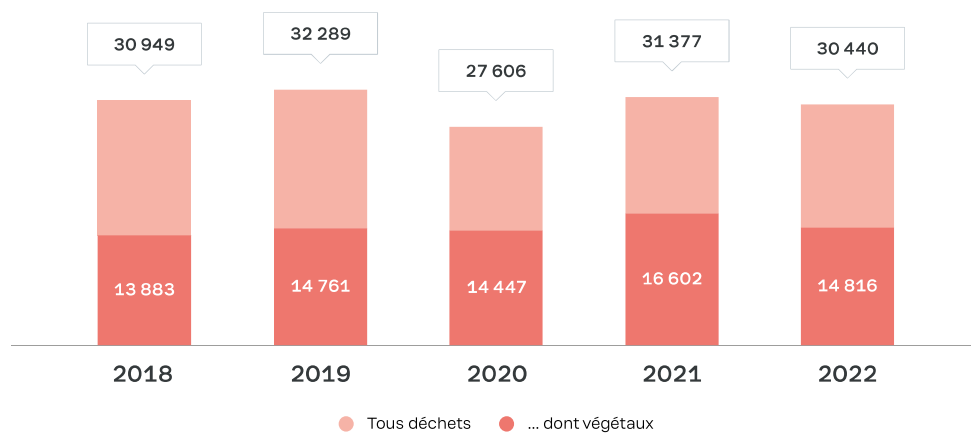
On peut attribuer cette forte fréquentation à la dynamique démographique du territoire (+1,2 % d'habitant par an) et à la modernisation des équipements. Il est aussi probable que les sites situés en périphérie du territoire attirent des usagers de collectivités voisines, où les déchèteries font l'objet d'un contrôle d'accès avec limitation du nombre de passages. Une situation qui a relancé la réflexion sur l'absence de contrôle d'accès systématique à l'entrée des équipements métropolitains [voir [Les faits marquants](#), p. 6].

Les tonnages

Évolution des quantités de déchets apportées en déchèteries
par les ménages et les professionnels (en tonnes)



Dépôts des professionnels en déchèteries (en m³)



Les apports en déchèterie continuent de progresser mais à sur un rythme « normal » après l'explosion des tonnages de 2021 (post-COVID). 2022 est marquée par la baisse des apports de végétaux de la part des particuliers suite à la sécheresse alors que ceux des professionnels se maintiennent. [\[voir aussi Chiffres clés 2022, p. 8\]](#)

La performance environnementale

Réduire les kilomètres parcourus

Selon des clauses contractuelles, l'exploitant « haut de quai » doit optimiser le chargement des bennes (tasser les déchets) pour en diminuer le nombre d'évacuations, et réduire ainsi le kilométrage lié au transport.

Réduire les flux non-vertueux

L'exploitant « haut de quai » doit aussi augmenter la part des flux orientés vers le réemploi et la valorisation matière ou le recyclage avant le recours à la valorisation énergétique. Pour ce faire, il forme des agents « valoristes » chargés d'accompagner les usagers vers les dépôts au local réemploi dès que c'est possible et de mieux trier les déchets.

La métropole poursuit le développement des infrastructures avec la création de locaux réemploi et la mise en place de nouvelles filières (DEA*, plâtre propre) pour contribuer à la diversification de l'offre de tri et réduire ainsi le recours aux filières incinérables et tout-venant.

L'indicateur de suivi de cet accompagnement est le suivant :

Taux de non-vertueux = [Tonnage tout-venant + incinérables] / [Tonnage total hors gravats et végétaux]

Taux de non-vertueux	2019	2020	2021	2022
	46 %	43 %	39 %	38 %

Accueil d'un agent valoriste - déchèterie de la Harpe (Rennes)
→



FACILITER LA GESTION DES DÉCHETS OCCASIONNELS EN SECTEUR URBAIN DENSE

Les déchèteries et plateformes de végétaux ne répondent pas à l'ensemble des besoins des usagers en matière de collecte des déchets occasionnels, notamment en secteur urbain dense, moins pourvu en équipements et où les usagers ne sont pas toujours véhiculés. C'est pourquoi Rennes Métropole propose une palette de services complémentaires :

<p>La collecte des végétaux en porte-à-porte</p>	<p>Proposée sur le territoire intrarocade, cette collecte a lieu une semaine sur deux (1839 tonnes collectées en 2022).</p>
<p>La collecte sur les marchés</p>	<p>En stationnement sur les marchés rennais, ou ailleurs sur demande des communes, ce service prend en charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> → les petits appareils électriques (DEEE) ; → les déchets diffus spécifiques (DDS).
<p>La collecte des encombrants sur rendez-vous</p>	<p>Réservée au secteur intrarocade de Rennes Métropole, cette collecte est proposée aux particuliers qui ne peuvent transporter eux-mêmes leurs encombrants en déchèterie (3 objets au maximum, rendez-vous pris au numéro vert ou via un formulaire en ligne). En 2022, 7753 logements ont bénéficié de ce service.</p>
<p>La collecte des DASRI</p>	<p>Depuis 2014, Rennes Métropole assure uniquement la collecte des seringues récupérées par l'association AIDES, les autres DASRI étant collectés dans les pharmacies par l'éco-organisme Dastri.</p>
<p>Les opérations Tritout</p>	<p>Ce sont des opérations de déstockage des encombrants et des DDS. Elles sont organisées sur demande des communes, hors Rennes.</p>
<p>La déchèterie mobile</p>	<p>Lancée en 2019, la déchèterie mobile tourne dans différents quartiers rennais : Maurepas, le Blosne, Bréquigny, Cleunay, Villejean, Alphonse-Guérin et le centre-ville. Elle revient dans le même quartier toutes les 5 à 6 semaines. Les déchets réceptionnés sur la déchèterie mobile sont les mêmes qu'en déchèterie classique, hormis les végétaux, les gravats et le plâtre. Elle est en outre accompagnée d'un espace de don où l'on peut apporter ou récupérer gratuitement des objets, qui connaissent ainsi une seconde vie. La déchèterie mobile en 2022 : 1840 heures d'ouverture, 14 515 entrées, 148 tonnes de déchets.</p>
<p>Locaux « encombrants » en pied d'immeuble (expérimentation)</p>	<p>En partenariat avec la Mission renouvellement urbain et les bailleurs sociaux, la DDRE expérimente la gestion de proximité des encombrants dans les quartiers de Cleunay et de Maurepas afin de combattre les dépôts sauvages et valoriser plus de déchets. Pour cela une association locale, La Cohue, a été missionnée pour proposer des rendez-vous aux habitants, récupérer leurs encombrants à vélo et les trier. Les encombrants sont stockés dans les parties communes des immeubles avant d'être transportés vers les filières locales de recyclage ou de traitement. En 2022, 1605 logements ont bénéficié de ce service.</p>

DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION





DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION

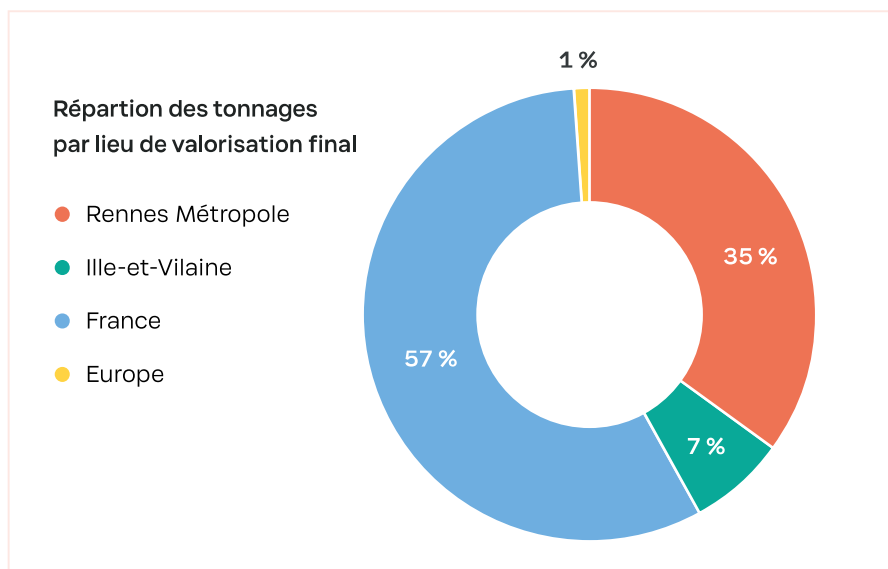
PRIVILÉGIER L'ENVOI DES FLUX VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE ET VALORISATION

LES FILIÈRES

Responsable de la valorisation et du traitement des déchets collectés, Rennes Métropole confie ces missions à :

- des prestataires spécialisés (entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations), via des marchés publics ou des concessions de service public (UVE de Villejean) ;
- des éco-organismes : le Code de l'Environnement stipule qu'il « peut être fait obligation aux producteurs, aux importateurs et aux distributeurs de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent ». Le producteur initial peut donc exercer sa responsabilité élargie (REP*) en transférant les tâches correspondantes à un organisme collectif. C'est pourquoi Rennes Métropole a contractualisé avec des éco-organismes pour le traitement de certains déchets collectés en déchèteries : Ecosystem (pour les DEEE, les lampes...), ÉcoDDS, Éco-mobilier, Aliapur (pneus), Corepile (piles)...

Au total, **46 filières** sont gérées par les services de la métropole. [voir en annexe le tableau des filières p. 58]



Habituellement 70 % des déchets sont traités sur Rennes Métropole. Mais la fermeture de l'UVE de Villejean pour travaux a nécessité d'externaliser le traitement des OMr et des encombrants sur d'autres installations du grand ouest.

Rennes Métropole gère par ailleurs les filières de valorisation des Refiom et mâchefers, résidus de l'incinération [voir la partie sur l'UVE, p. 41]

ZOOM SUR LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES

Quelques chiffres

Paprec trie pour le compte de Rennes Métropole le contenu de la « poubelle jaune » dédiée au tri sélectif. Situé au Rheu, le centre de tri Paprec est ouvert au public, et notamment aux scolaires, pour des visites comportant un parcours pédagogique et ludique.

Centre de tri pour
la collecte sélective
(Paprec) →



Les déchets collectés en porte-à porte et apport volontaire sont livrés sur le site du Rheu puis triés par matière. Après conditionnement, ils sont expédiés vers les filières de reprise, en France ou en Europe de l'ouest (cf. en annexe le tableau des filières) pour être recyclés.

Les refus de tri (4 406 tonnes / 19,6 % des entrants) sont transformés en CSR* en vue d'une valorisation énergétique :

- 88 % de ces refus de tri sont constitués d'erreurs de tri grossières des usagers (ordures ménagères, déchets médicaux, litières d'animaux, gravats, verre...);
- 12 % de ces refus de tri sont en fait des emballages correctement triés par les usagers mais pour lesquels les filières de recyclage n'existent pas encore (les matières concernées sont des plastiques complexes, des aluminisés...).



23 364

tonnes triées
en 2022



16

filières de
reprise



88 %

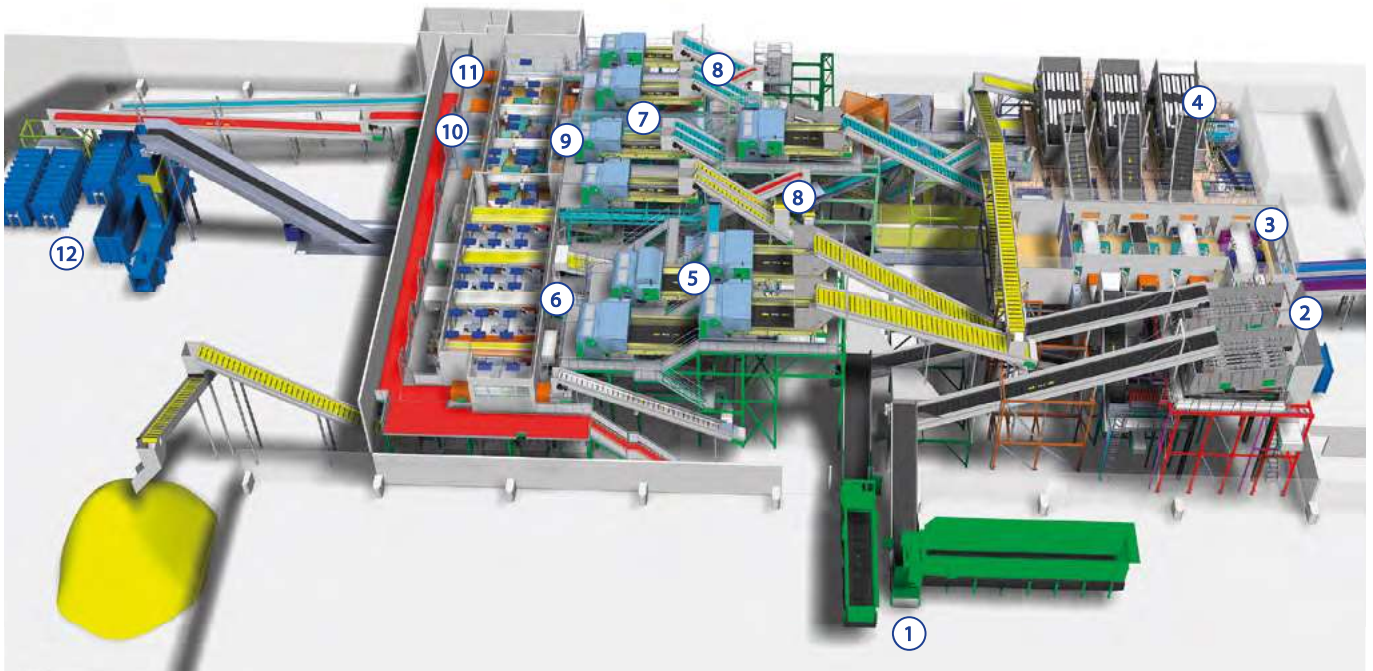
de refus de tri évitables!
(soit 3 880 tonnes)



5,6 %

des postes de trieurs
en insertion

Les étapes du tri



- ① → Un conducteur d'engins dépose les déchets dans les deux trémies qui régulent le flux de déchets sur la chaîne de tri.
- ② → Le crible balistique sépare les objets en fonction de leur poids : les déchets plats montent tandis que les déchets creux descendent. Ce premier criblage permet d'extraire les gros éléments (cartons, gros bidons, films, etc.) et les fines.
- ③ → Dans cette cabine de pré-tri, les opérateurs extraient les sacs de collecte et les films plastiques, les gros bidons plastiques (PEHD* et PET*), les refus volumineux et les gros cartons.
- ④ → Ce second crible balistique sépare les déchets en 4 fractions : les corps creux (bouteilles, canettes), les papiers et erreurs de tri, les JRM et les cartonnettes, et enfin les grands cartons.
- ⑤ → Le tri optique des corps plats permet d'affiner le tri des papiers et JRM.
- ⑥ → Dans la cabine de sur-tri des corps plats, le travail des opérateurs consiste à nettoyer les flux majoritaires de papiers/cartons en enlevant les corps creux résiduels et les refus de tri.
- ⑦ → Le tri optique des corps creux permet de séparer les différents corps creux selon leur matière.
- ⑧ → Les métaux ferreux sont captés par un aimant et orientés directement vers une presse à métal.
- ⑨ → Le PEHD et le PET clair sont contrôlés par des opérateurs en cabine de sur-tri des corps creux.
- ⑩ → Dans la cabine de sur-tri des corps creux, un troisième tapis permet à un opérateur de contrôler les refus de tri et de réorienter les produits valorisables (corps creux ou corps plats) vers les alvéoles ou tapis correspondants.
- ⑪ → Sur la sortie du tapis des refus de tri, un séparateur à courant de Foucault capte la fraction des métaux non ferreux (aluminium).
- ⑫ → Les différents produits, triés par catégorie, sont stockés dans les box ou des silos. Ils sont ensuite dirigés par campagne pour conditionnement vers la presse à balles.

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'UVE ET DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE CHALEUR

SUIVI TECHNIQUE DE L'UVE



COLLECTES RÉSIDUELLES



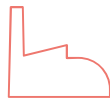
DÉCHÈTERIES



COLLECTES ENCOMBRANTS

30 086 tonnes incinérées
(83 % provenant de Rennes Métropole)

305 tonnes détournées vers le stockage



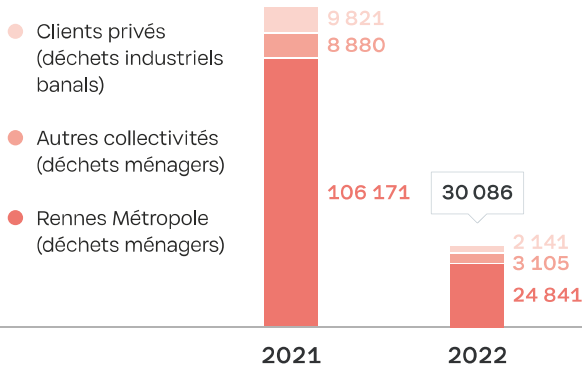
INCINÉRATION À L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE RENNES MÉTROPOLE

Concession de service public confiée à Valoreizh et Enereizh (filiales Veolia)

Fonctionnement 24 h/24, 7 j/7

Performance énergétique : 112,7 %
Disponibilité des installations : 89,4 %

Déchets incinérés à l'UVE (en tonnes)



Sur l'année 2022, l'UVE de Villejean a fonctionné uniquement du 1^{er} janvier au 31 mars. Elle est depuis fermée pour travaux.

VALORISATION THERMIQUE ET ÉLECTRIQUE

Chauffage

→ 83 300 MWh de chaleur produite
→ 51 % de la chaleur produite sert au réseau de chauffage (quartiers de Villejean, Beaugard + CHU de Pontchaillou)

Électricité

→ 6 398 MWh d'électricité
→ 58 % de l'électricité produite par le turbo alternateur est vendue au réseau de distribution d'électricité. Le solde est auto-consommé par l'usine

SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION

→ Mâchefers* : 5 851 tonnes
→ Refiom* : 1 229 tonnes

Valorisation des mâchefers en technique routière (Morbihan)

Le traitement des mâchefers permet de capter des métaux qui sont eux aussi valorisés :
→ Métaux non ferreux : 103 tonnes
→ Métaux ferreux : 656 tonnes
13 862 tonnes de graves de mâchefers ont été valorisés en technique routière après maturation

Traitement des Refiom

Les résidus d'épuration des fumées ont deux destinations :
→ Enfouissement dans une ISDD* : 759 tonnes
→ Valorisation en cavités salines en Allemagne : 470 tonnes

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

Dans l'usine

- Autocontrôles en continu et semi-continu au moyen de préleveurs installés sur les trois lignes de fours.
- Contrôles semestriels externes réalisés en cheminées par des laboratoires indépendants.



Aux alentours de l'usine

L'impact des retombées atmosphériques est suivi via une campagne annuelle selon trois méthodes d'analyse différentes : Lichens / Lait / Pluies. Une campagne par an pour chacune des trois méthodes.

Les résultats des contrôles sont :

- transmis à la DREAL*, chargée par la Préfecture du suivi du site ;
- présentés à la Commission de suivi du site ;
- publiés en ligne (uve.rennesmetropole.fr).

GESTION DES DÉTOURNEMENTS PENDANT LA PÉRIODE DE TRAVAUX SUR L'UVE

Pendant l'arrêt de l'UVE, les flux doivent être massifiés sur le territoire avant de rejoindre les sites de valorisation et de traitement mobilisés qui sont éloignés : on parle de détournement de l'usine.

Ainsi, les véhicules de collecte déchargent les déchets collectés sur 2 centres de transfert situés à Rennes (La Barre-Thomas) et à Bourgbarré (ZI nord).



Les flux de déchets y sont alors rechargés dans des semi-remorques et envoyés en valorisation et traitement vers des sites situés en Bretagne et dans les régions limitrophes. Quinze sites de traitement sont mobilisés pour le traitement des déchets métropolitains durant l'ensemble de la période d'arrêt de l'UVE de Villejean. Les déchets y sont traités selon 4 modes : Incinération avec valorisation énergétique, valorisation organique, recyclage ou stockage. [\[voir Détail des filières de traitement pour l'ensemble de nos flux, p. 58\]](#)

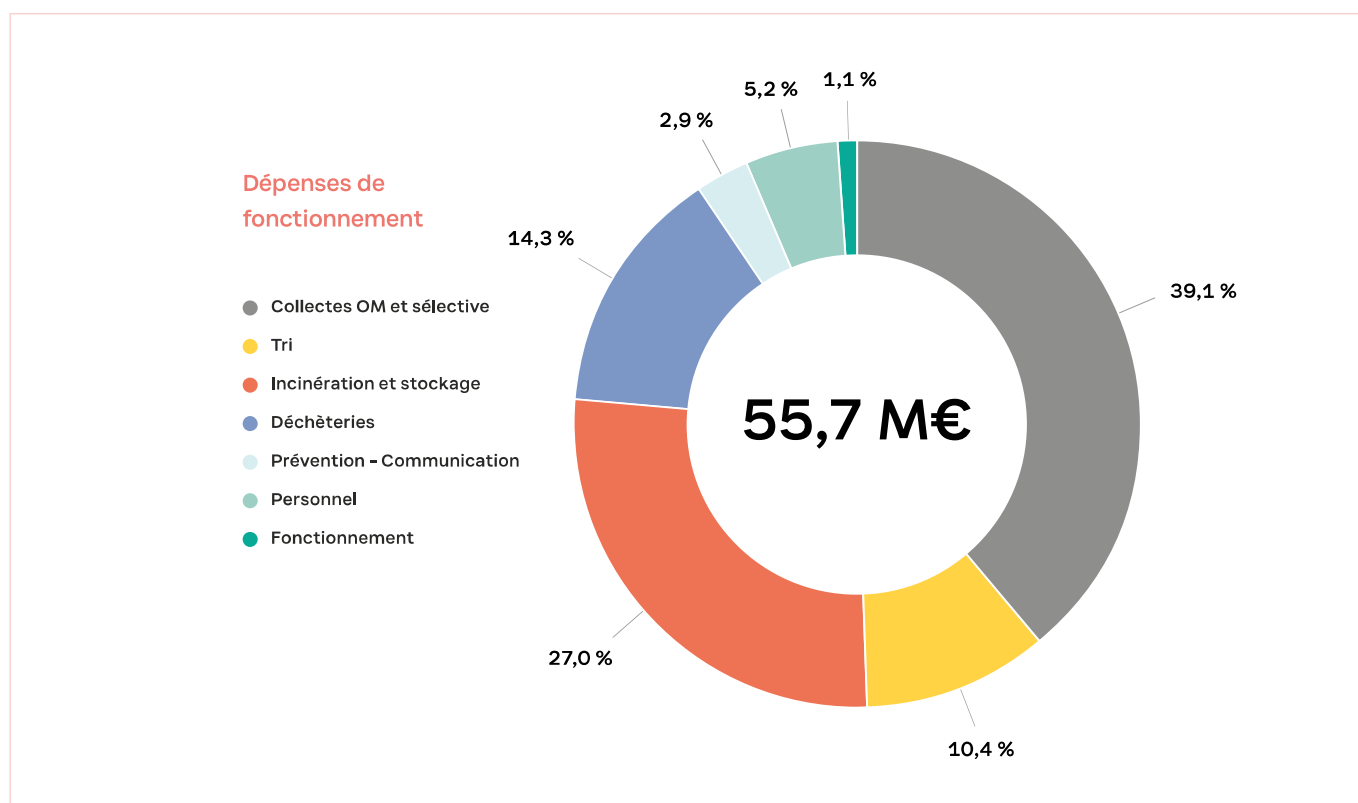
INDICATEURS FINANCIERS



EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte administratif 2022 du budget annexe « Élimination et valorisation des déchets ».

FONCTIONNEMENT¹



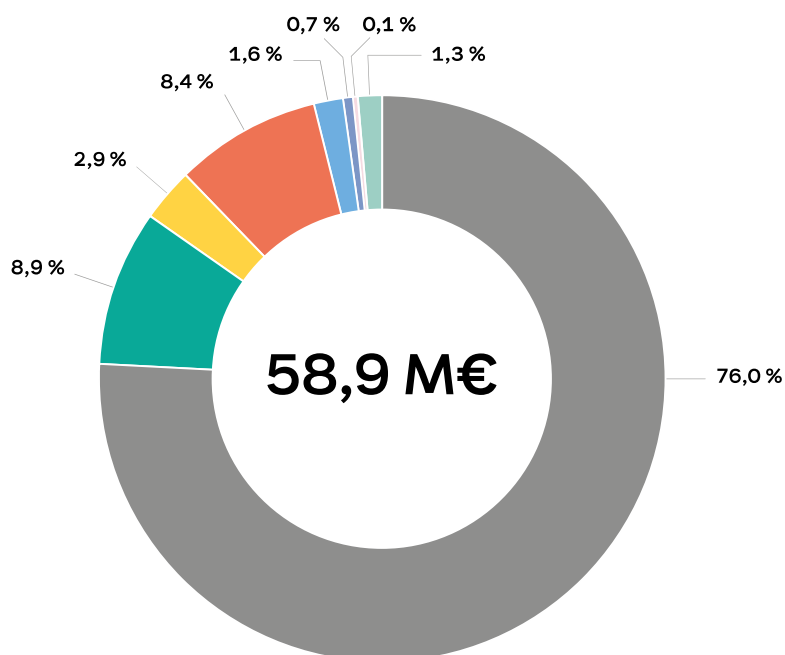
Les dépenses ont augmenté de 9,7 M€ en 2022 (+21 %). À cela plusieurs raisons :

- des coûts liés à la reconstruction de l'UVE de Villejean et au détournement des déchets sur la période des travaux;
- des coûts en augmentation : notamment pour les fluides énergétiques, les matières premières (basés sur des indices nationaux de révision des prix) ; l'impact de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qui a évolué de 8 € à 11 € par tonne incinérée enfin ;
- la montée en charge de prestations comme les animations sur la prévention ou les collectes d'objets réemployables et de biodéchets.

1. Il s'agit ici des dépenses et recettes réelles de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement

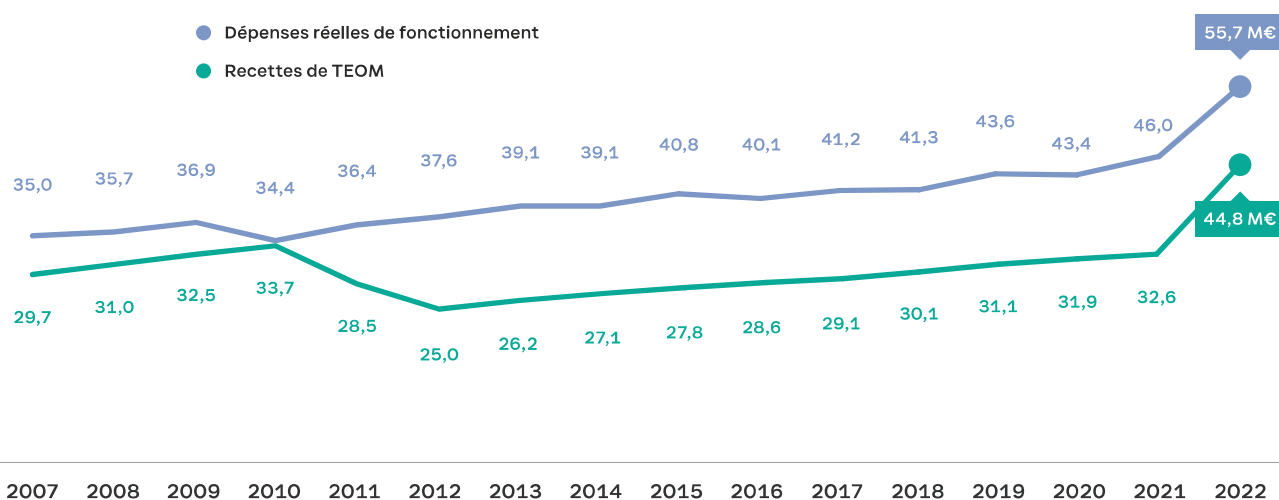
- TEOM
- Soutien financier éco-organismes
- Valorisation vapeur UVE
- Vente matières
- Redevance spéciale
- Redevance déchèteries
- Subventions
- Produits divers et atténuation de charges



Les recettes progressent quant à elles de 10,4 M€ (+21,5 %). Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), premier poste de recettes du budget, augmente de 12,2 M€ suite à l'évolution du taux de TEOM de 5,7 % à 7,5 %. Les redevances des professionnels (déchèteries et collecte) sont en progression et ont retrouvé leur niveau de 2019 après les années 2020 et 2021 marquées par la crise sanitaire. Enfin, les recettes de revente de matières sont en progression (+1 M€) du fait des volumes traités et des prix de reprise de la matière.

Fonctionnement (en M€)

- Dépenses réelles de fonctionnement
- Recettes de TEOM



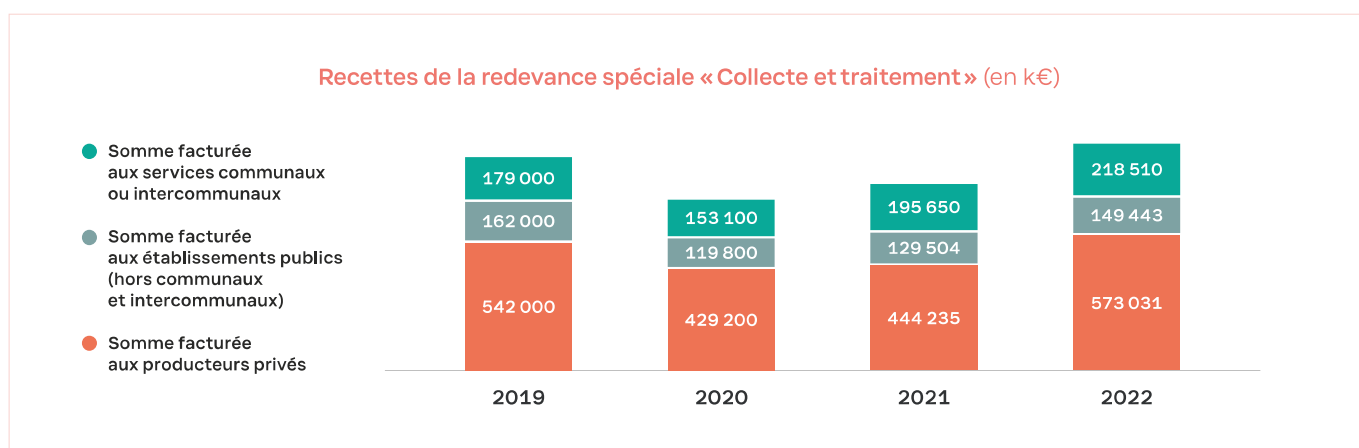
Détail des recettes hors TEOM (en k€)	2019	2020	2021	2022
Soutien financier collecte sélective	6 972	5 759	5 855	5 271
Valorisation vapeur UVE	3 757	3 638	3 706	1 710
Vente matières	3 081	1 770	3 932	4 953
Redevance d'usage UVE	1 406	1 990	1 062	6
Redevance spéciale	899	722	801	941
Redevance déchèteries	450	363	404	423
Subventions	531	14		71
Produits divers et atténuations de charges	213	146	145	756
Autres	24	8	11	5
TOTAL	17 333	14 411	15 915	14 136

La redevance spéciale « collecte et traitement »

Le montant de la redevance est fonction des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et du verre et des tarifs de mise à disposition des contenants, l'ensemble de ces éléments étant voté chaque année. Ces tarifs sont inchangés depuis 2018.

Tarifs au m ³	2022
Location annuelle bacs OM	20,25 €
Location annuelle bacs verre	26,44 €
Location annuelle bacs AV OM	128,03 €

Tarifs au m ³	2022
Tarif collecte et traitement OM	17,16 €
Tarif collecte et traitement verre	25,51 €
Tarif collecte et traitement AV OM	17,16 €



Après une baisse significative en 2020 et en 2021 du fait de la crise sanitaire et de la lente reprise des activités économiques, les recettes de la redevance spéciale de 2022 reviennent à leur niveau de 2019.

La redevance spéciale « apports en déchèteries »

Inchangés de 2015 à 2020, les tarifs ont été revus à la hausse en 2022.

Type de déchets	2020	2021	2022
Bois	11 €/m ³	12 €/m ³	13 €/m ³
Cartons	non payant	non payant	non payant
Végétaux de particuliers apportés par les services techniques des communes membres	non payant	non payant	non payant
Végétaux en caissons	16 €/m ³	16 €/m ³	16 €/m ³
Végétaux sur plateforme	10 €/m ³	10 €/m ³	10 €/m ³
Dépôts sauvages apportés par les services techniques des communes membres	non payant	non payant	non payant
Ferrailles	non payant	non payant	non payant
Encombrants ou déchets non dangereux	26 €/m ³	27 €/m ³	29 €/m ³
Incinérables (déchets non dangereux de dimensions inférieures à 1 m)	26 €/m ³	27 €/m ³	29 €/m ³
Inertes (gravats)	26 €/m ³	27 €/m ³	29 €/m ³
Plâtre	26 €/m ³	27 €/m ³	29 €/m ³
Fourniture de cartes d'accès au-delà de 5	5 € l'unité	5 € l'unité	5 € l'unité

INVESTISSEMENT

Dépenses (en €)	2019	2020	2021	2022
UVE : Travaux	3 325 960	5 850 931	21 545 658	69 341 902
Déchèteries : Constructions et mise en conformité	3 862 989	3 830 335	1 953 893	211 652
Collectes : Achat et installation de bornes d'apport volontaire	1 239 369	921 643	1 488 346	1 872 101
Collectes : Télérelève	665 010	69 497	44 310	25 791
Collectes : Achat de bacs	515 551	477 450	531 365	458 647
Collectes : Achat de composteurs	156 704	148 819	89 612	188 868
ISDND : travaux	1 107 473	662 540	178 372	34 210
Parc auto		78 954	24 240	
Versement de subventions d'équipement	11 823			
Autres		37 088	83 742	126 897
Remboursement du capital de la dette		75 000	103 600	103 600

Une année 2022 marquée par des investissements forts sur la reconstruction de l'UVE de Villejean.

INDICATEURS SELON LA DÉMARCHE COMPTACOÛT

Conçue par l'ADEME, ComptaCoût est une méthode pour extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets. Ce travail permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets et de se comparer entre elles.

RÉPARTITION DES COÛTS DE REVIENT (OU COÛTS AIDÉS) HT

Décomposition des coûts 2022 (par étape technique)

→ Précollecte et collecte

Coût supérieur à celui de la moyenne nationale, en raison notamment du développement de l'apport volontaire enterré et de la ventilation d'une partie des charges de personnel dédiées à cette étape.

→ Transferts et transport

Disposant sur son territoire d'installations de tri et de traitement, Rennes Métropole présente de faibles coûts de transferts.

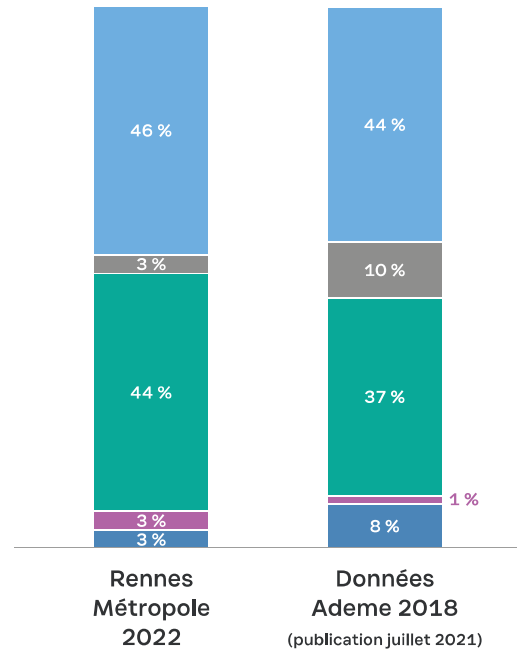
→ Traitement des déchets non dangereux

Coût supérieur malgré notamment le recours au tri et à la valorisation du plâtre, de la ventilation d'une partie des charges de personnel dédiées à cette étape et du nouveau mode de calcul des aides de Citeo.

→ Prévention

→ Charges fonctionnelles et de prévention

Plus faibles que la moyenne, en raison notamment de la ventilation sur les différentes étapes techniques des charges de personnel qui leur sont dédiées et de dépenses de prévention moins élevées.

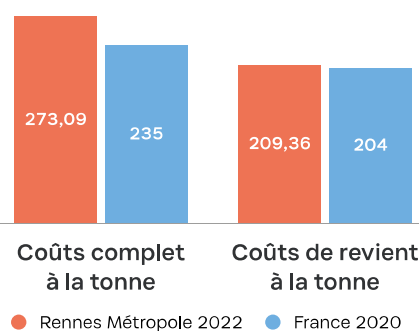


COÛTS PAR TONNE ET PAR HABITANT DESSERVI

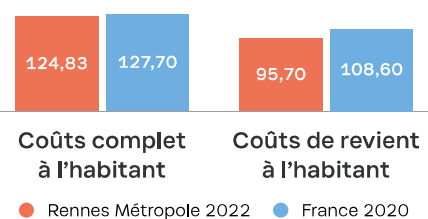
Les coûts complets HT reflètent l'ensemble des coûts des différents flux de déchets.

Les coûts aidés HT sont les coûts de revient de gestion de ces flux (sans la TVA), c'est-à-dire le montant des charges (structures, collectes, traitement, etc.) duquel on déduit les produits perçus (ventes de matière, d'énergie, soutiens, aides).

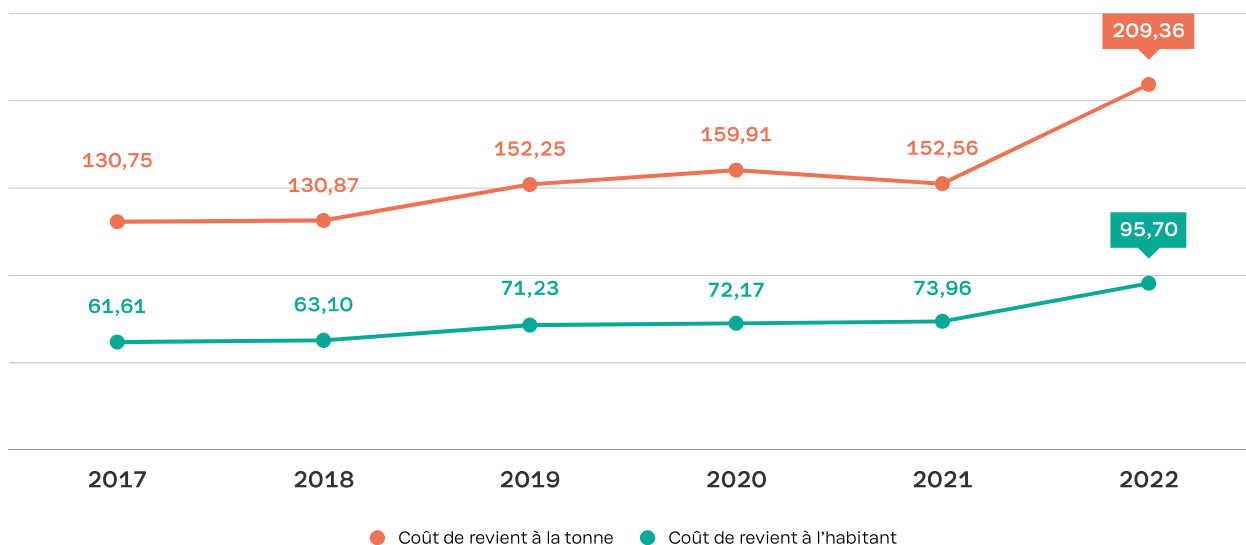
Coût à la tonne (tous déchets, en €)



Coût à l'habitant (tous déchets, en €)



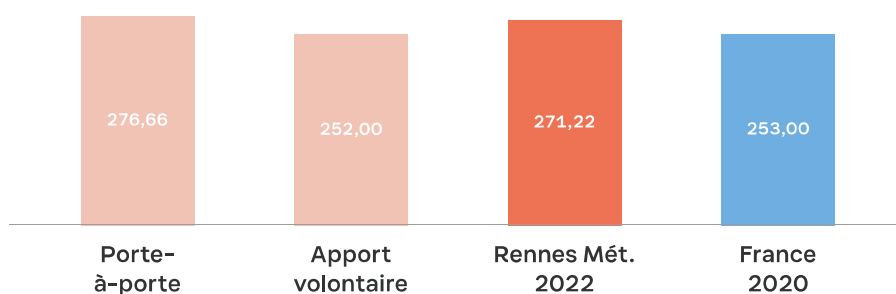
Évolution des coûts de revient (tous déchets, en €)



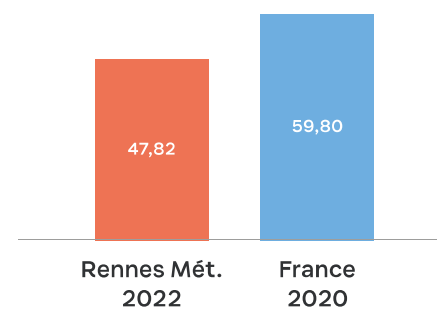
Entre 2021 et 2022, les coûts de revient à l'habitant à Rennes Métropole augmentent de 29 % du fait des augmentations des charges de fonctionnement [voir p. 44]. Malgré cette hausse, Rennes Métropole présente un faible coût de revient par habitant et une bonne performance de production de déchets par habitant, comparée aux autres collectivités de typologie urbaine.

COÛTS DE REVIENT HT PAR FLUX

Ordures ménagères
(coût de revient à la tonne, en €)



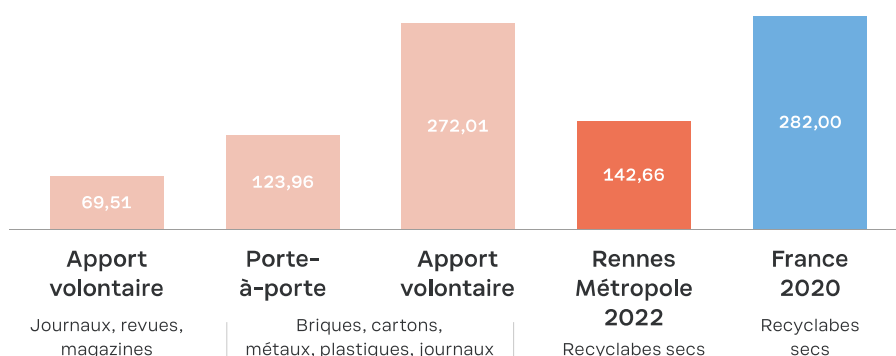
Ordures ménagères
(coût de revient à l'habitant, en €)



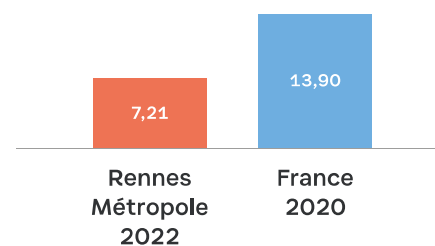
Depuis 2021, l'apport volontaire des OM est moins coûteux à la tonne que le porte-à-porte. L'amortissement des bornes enterrées diminue. Les coûts de revient à la tonne apparaissent très supérieurs à la référence Française en 2020 ce qui trouve son explication dans deux facteurs principaux : le décalage temporel dans un contexte d'augmentations des charges de fonctionnement [voir p. 44] et de détournement des déchets durant les travaux sur l'UVE qui renchérit encore les coûts de traitement.

Les coûts de revient à l'habitant, restent bien en-deçà des moyennes nationales 2020 (données disponibles les plus récentes).

Recyclables secs (coût de revient à la tonne, en €)

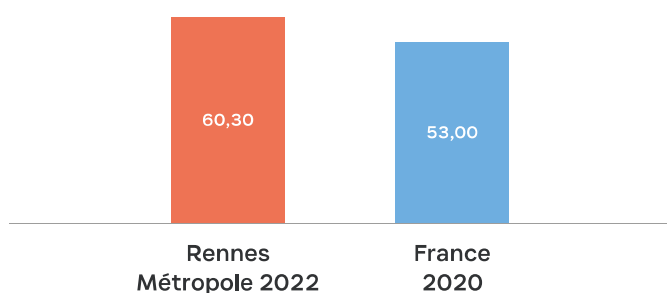


Recyclables secs (coût de revient à l'habitant, en €)

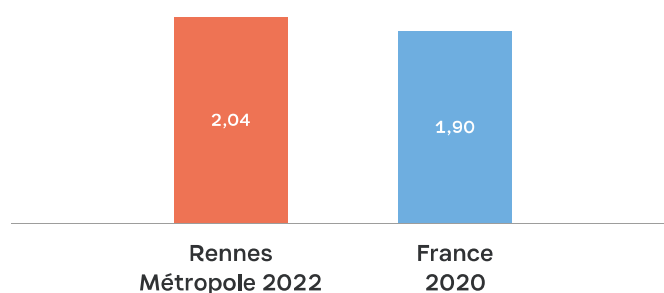


Les recettes perçues grâce aux bonnes performances locales de tri maintiennent les coûts de revient à un niveau inférieur à la moyenne nationale. La collecte des journaux-revues-magazines en apport volontaire est dédiée au déstockage des vieux papiers en déchèterie.

Verre (coût de revient à la tonne, en €)

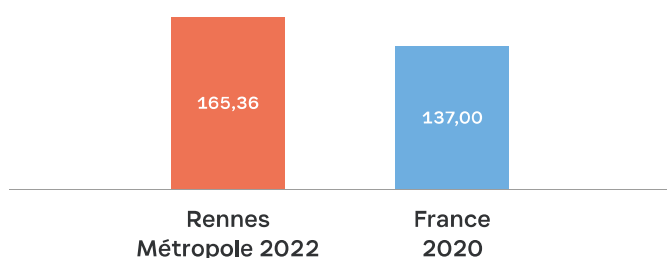


Verre (coût de revient à l'habitant, en €)

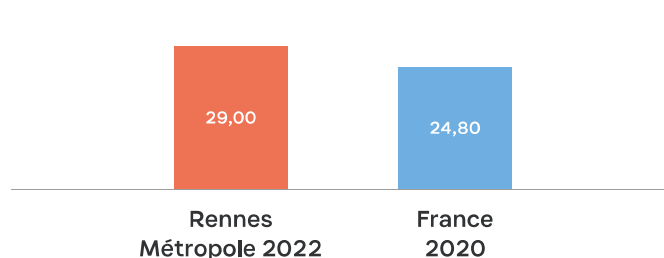


Les coûts de collecte du verre sont plus élevés que les moyennes de référence, en raison du choix de la métropole d'augmenter la proportion des bornes à verre enterrées. Celles-ci sont plus coûteuses que les bornes aériennes mais mieux intégrées dans l'espace urbain, moins sonores, et plus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Déchèteries (coût de revient à la tonne, en €)

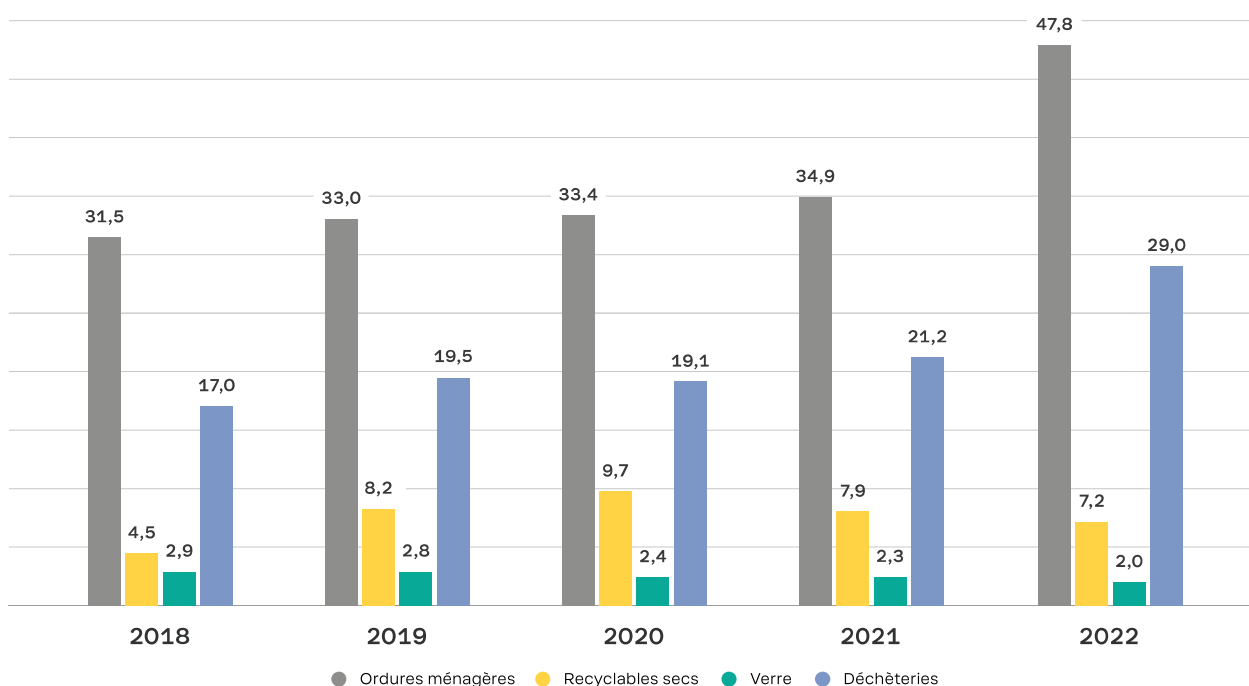


Déchèteries (coût de revient à l'habitant, en €)



Le coût de revient 2022 des déchèteries à la tonne et à l'habitant est au-dessus de la moyenne nationale 2020. Ce décalage est lié aux augmentations significatives des coûts post-covid. [voir p. 44]

Évolution des principaux coûts de revient à l'habitant



Par rapport à 2021, le coût de revient des ordures ménagères augmente fortement du fait des travaux de reconstruction de l'UVE de Villejean. Pour les déchèteries les coûts augmentent également sous l'effet de plusieurs facteurs : travaux d'amélioration des équipements, augmentation du nombre de flux triés et valorisés (cas du plâtre, des plastiques rigides), détournement des encombrants pour leur traitement, intégration progressive de la filière de réemploi au sein des installations et surtout la baisse significative des tonnages de végétaux (-5 000 t) dont le coût à la tonne est faible.

ANNEXES



Flux de déchets (en euros)

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries*	Végétaux porte-à-porte	Déchets des professionnels	Encombrants	Gestion du passif	TOTAL
Charges de structure	554 095	33 920	252 562	346 434	12 965	63 015	30 393	10 723	1 304 109
Communication	170 579	13 142	73 922	211 946	4 907	20 182	39 880	2 665	537 224
Prévention	391 532	34 117	50 908	1 325 836	21 321	13 043	4 216	-	1 840 973
Collecte et pré-collecte	11 423 618	1 315 655	6 016 053	4 279 812	502 114	2 426 528	527 603	-	26 491 383
Transfert/Transport	-	104 297	-	1 816 844	-	4 030	8 839	-	1 934 011
Traitement des déchets non dangereux	11 937 239	-	4 759 632	6 882 804	32 336	257 676	762 216	459 655	25 091 557
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	545 306	-	-	-	-	545 306
TOTAL Charges HT	24 477 064	1 501 132	11 153 077	15 408 983	573 643	2 784 474	1 373 149	473 042	57 744 564
TVA (FCTVA déduite)	1 925 454	61 322	550 316	992 712	31 674	413 426	104 149	26 339	4 105 390
TOTAL Charges TTC	26 402 518	1 562 454	11 703 392	16 401 695	605 317	3 197 900	1 477 298	499 381	61 849 954
Produits industriels (dont prestation à des tiers)	1 960 546	350 017	3 220 207	1 257 466	893	699 370	39 830	739	7 529 067
Soutiens des sociétés agréées	344 482	206 269	4 592 497	644 329	-	-	-	-	5 787 577
Aides et subventions	53 262	643	7 345	93 785	836	442	956	621	157 891
TEOM	21 087 678	1 347 019	5 001 385	12 627 612	632 725	2 645 462	898 204	563 689	44 803 774
Redevances collecte et déchèteries	844 657	69 303	-	423 398	-	-	-	-	1 337 358
TOTAL Produits	24 290 625	1 973 251	12 821 433	15 046 589	634 455	3 345 275	938 990	565 049	59 615 667

* dont textiles

Flux de déchets (en euros par tonne)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries*	Végétaux porte-à-porte	Déchets des professionnels	Encombrants	Gestion du passif	TOTAL
Charges de structure	6,8	2,2	10,8	4,3	7,1	10,5	15,7	0,05	6,2
Communication	2,1	0,8	3,2	2,6	2,7	3,4	20,6	0,0	2,5
Prévention	4,8	2,2	2,2	16,3	11,6	2,2	2,2	-	8,7
Collecte et pré-collecte	140,1	84,0	257,5	52,7	273,0	405,4	272,7	-	125,2
Transfert /Transport	-	6,7	-	22,4	-	0,7	4,6	-	9,1
Traitement des déchets non dangereux	146,4	-	203,7	84,7	17,6	43,0	393,9	2,3	118,6
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	6,7	-	-	-	-	2,6
TOTAL Charges HT	300,1	95,9	477,4	189,7	311,9	465,2	709,6	2,4	272,9
TVA (FCTVA déduite)	23,6	3,9	23,6	12,2	17,2	69,1	53,8	0,1	19,4
TOTAL Charges TTC	324	100	501	202	329	534	763	3	292,3
Produits industriels (dont prestation à des tiers)	24	22	138	15	0	117	21	0	35,6
Soutiens des sociétés agréées	4	13	197	8	-	-	-	-	27,4
Aides et subventions	1	0	0	1	0	0	0	0	0,7
TEOM	259	86	214	155	344	442	464	3	211,8
Redevances collecte et déchèteries	10	4	-	5	-	-	-	-	6,3
TOTAL Produits	298	126	549	185	345	559	485	3	281,8

Flux de déchets (en euros par habitant)	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries*	Végétaux porte-à-porte	Déchets des professionnels	Encombrants	Gestion du passif	TOTAL
Charges de structure	1,2	0,1	0,5	0,7	0,3	0,1	0,1	0,0	2,8
Communication	0,4	0,0	0,2	0,5	0,1	0,0	0,1	0,0	1,2
Prévention	0,8	0,1	0,1	2,9	0,6	0,0	0,0	-	4,0
Collecte et pré-collecte	24,7	2,8	13,0	9,3	13,3	5,2	1,1	-	57,3
Transfert /Transport	-	0,2	-	3,9	-	0,0	0,0	-	4,2
Traitement des déchets non dangereux	25,8	-	10,3	14,9	0,9	0,6	1,6	1,0	54,2
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	1,2	-	-	-	-	1,2
TOTAL Charges HT	52,9	3,2	24,1	33,3	15,2	6,0	3,0	1,0	124,8
TVA (FCTVA déduite)	4,2	0,1	1,2	2,1	0,8	0,9	0,2	0,1	8,9
TOTAL Charges TTC	57,1	3,4	25,3	35,5	16,0	6,9	3,2	1,1	133,7
Produits industriels (dont prestation à des tiers)	4,2	0,8	7,0	2,7	0,0	1,5	0,1	0,0	16,3
Soutiens des sociétés agréées	0,7	0,4	9,9	1,4	-	-	-	-	12,5
Aides et subventions	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
TEOM	45,6	2,9	10,8	27,3	16,7	5,7	1,9	1,2	96,9
Redevances collecte et déchèteries	1,8	0,1	-	0,9	-	-	-	-	2,9
TOTAL Produits	52,5	4,3	27,7	32,5	16,8	7,2	2,0	1,2	128,9

*dont textiles

ORGANIGRAMME

Direction des déchets et des réseaux d'énergies

Directrice : 1 ETP

Économie circulaire

Chargée de mission économie circulaire : 2 ETP

Service accompagnement - énergie déchets

Responsable : 1 ETP

Suivi administratif et financier : 1 ETP
Numéro vert / relation usager : 4 ETP
Médiateurs déchets : 5,8 ETP

Service affaires générales

Responsable : 1 ETP

Chargé de mission « outils et méthodes » : 1 ETP
Secrétaires : 2 ETP
Chargée d'affaires générales : 1 ETP
Gestion comptable : 2 ETP

Études et stratégie déchets

Responsable : 0,5 ETP

Chargée d'études et d'innovation déchets : 1 ETP
Chargé de mission Territoire déchets connecté : 0,9 ETP

Service collecte des déchets

Responsable : 1 ETP

Suivi administratif et financier : 1 ETP
Précollecte : 11,8 ETP
Collectes en porte-à-porte : 7,9 ETP
Apport volontaire et aménagement : 4,7 ETP
Tri à la source des biodéchets : 4 ETP

Service filières - installations - réemploi

Responsable : 1 ETP

Suivi administratif et financier tri déchèteries : 2 ETP
Suivi administratif et financier UVE : 1 ETP
Exploitation du réseau de déchèterie : 2 ETP
Travaux déchèteries : 2 ETP
UVE : 2 ETP
Filières de valorisation : 3 ETP

Service réseaux d'énergies et de chaleur

Responsable : 1 ETP

Suivi administratif, financier et juridique : 1 ETP
Réseau de chaleur Chartres-de-Bretagne / Gaz : 1 ETP
Rennes Sud / Vezin-le-Coquet : 2 ETP
Rennes nord-est : 1 ETP
Suivi travaux et cartographie tous réseaux : 1 ETP

Montants versés aux principaux prestataires (en euros)

Mode d'exploitation : Prestation de service Concession de service

NOMS	MISSIONS	2018	2019	2020	2021	2022
SUEZ RV OUEST	Collecte déchets ménagers	13 693 697	15 664 430	15 649 692	16 136 860	20 595 545
NCI ENVIRONNEMENT - PAPREC CRV	Tri et conditionnement des recyclables	3 723 591	3 336 101	3 228 947	3 880 818	4 715 619
TRIBORD	Exploitation réseau déchèteries Sous-traitance collecte déchets ménagers Collecte végétaux en porte-à-porte	3 525 970	3 764 246	3 604 006	3 996 724	4 555 241
ENEREIZH	Incinération des ordures ménagères					3 748 156
VALOREIZH	Incinération des ordures ménagères	6 679 443	7 371 271	7 523 696	8 037 451	3 423 510
NETRA	Réception et traitement des plâtres Tri et conditionnement des papiers, cartons, encombrants	195 792	1 108 783	1 462 700	2 177 947	2 708 567
SÉCHÉ ÉCO-INDUSTRIE	Traitement et valorisation des Refiom + traitement encombrants	575 985	466 954	511 621	425 568	1 474 273
LA FEUILLE D'ÉRABLE	Collecte des papiers et cartons	1 672 420	1 967 124	2 011 884	1 949 248	2 317 370
SIRCOB	Coopétation traitement déchets					488 517
PAPREC GRAND OUEST	Transport caissons déchèteries	701 766	913 209	795 058	560 000	480 167
LE GOFF BRELAISE DE TRANSPORT	Transport traitement OMR					460 519
ENVIE TRANSPORT BRETAGNE	Collecte objets réemployables Collecte et traitement des batteries			202 800	297 741	411 410
STP1P	Broyage évacuation des végétaux Traitement et valorisation des mâchefers	268 725	326 542	309 888	306 013	387 721
KERVAL CENTRE ARMOR	Coopétation traitement déchets					333 258
SIMCTOM CENTRE OUEST	Coopétation traitement déchets					268 084
ÉCOSITE CROIX-IRTELLE	Traitement et valorisation des mâchefers	602 264	537 350	603 821	431 378	241 831
TRIADIS SERVICES	Collecte et traitement des DDS	230 933	288 881	318 207	361 252	227 311
JACKY DUFEU	Transport déchets					204 848
SULO FRANCE	Maintenance curative des bornes enterrées			247 706	130 745	188 564
TRANSPORTS BRANGEON	Location enlèvement de caissons			128 080	227 244	173 264
ÉCOSYS	Broyage et compostage des végétaux	130 059	230 923	248 413	247 687	164 294
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT OUEST	Post-exploitation ISDND des Hautes-Gayeulles			159 668	144 367	160 238
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT TRI RECYCLAGE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Coopétation traitement déchets					139 756
TRANSPORT COUVERT	Location enlèvement de caissons				142 708	139 418
ECOGEOS	Caractérisation OMR + encombrants					134 676
BM TRANSPORTS SERVICES	Location enlèvement de caissons					130 776
INDDIGO	Etude optimisation					122 016
BREIZ LOC	Location enlèvement de caissons					120 017
TRANSPORT SF	Broyage et évacuation des végétaux	223 844	100 353	88 600	102 424	112 415
SIGRENEA	Télérelève fonctionnement			142 573	155 884	107 457
ENTRETIEN VALORISATION ACCOTEMENTS	Broyage et évacuation des végétaux				108 960	102 867
LAFARGE GRANULATS	Réception et traitement des inertes en déchèteries			118 733	129 962	97 470

Tonnages collectés dans les déchèteries et plateformes de végétaux

Déchèterie

Plateforme végétaux



Commune	Amiante / Ciment	Batteries	Bois	Cartons	Cartouches impression	DDS	DEEE	Ferrailles	Gravats Classe 3	Huile de friture	Huile de vidange
Acigné	0,06	2		82	0,1	22	69	98	422	0,8	3
Betton	93	4	72	151	0,4	39	160	197	1 093	2	4
Brécé											
Bruz	96	5	87	157	0,3	61	185	237	1 460	2	9
Cesson-Sévigné	115	5	67	136	0,4	38	149	149	850	1	5
Chantepie	0,08	2	52	109	0,3	24	106	119	643	0,8	3
Chartres-de-Bretagne											
Clayes											
Corps-Nuds											
Gévezé	0,4	0,7		48	0,09	13	47	69	379	0,5	2
La Chapelle-des-Fougeretz	0,2	1	23	69	0,1	15	57	62	273	0,4	2
Le Rheu											
Le Verger			32	10		7	10	17	82		
L'Hermitage											
Mordelles	0,2	6	50	144	0,3	46	188	209	931	2	9
Pacé	119	7	87	159	0,4	55	198	235	1 357	2	9
Rennes Baud	0,2	3	47	129	0,4	36	137	111	687	1	3
Rennes Boedriers	0,6	2	42	153	0,2	37	122	124	608	1	8
Rennes La Harpe	0,2	7	84	195	0,6	70	273	268	786	2	4
Romillé	0,4	2		70	0,03	34	102	135	486	0,5	5
Saint-Armel	0,3	3	69	142	0,3	43	160	203	1 176	2	10
Saint-Erblon	0,2	2	48	100	0,2	34	121	127	1 121	1	5
Saint-Jacques-de-la-Lande	0,3	3	54	72	0,2	33	122	125	2 405	1	3
Saint-Sulpice-la-Forêt											
Thorigné-Fouillard	0,1	2	32	69	0,2	22	65	78	312	0,5	3
Veizin-le-Coquet	0,06	0,6		32	0,07	9	33	39	158	0,5	2
Déchèterie mobile		0,7		5		4	30	15	0,03	0,2	0,2

TOTAL 2022	427	60	844	2 032	4,7	643	2 333	2 615	15 227	21	90
TOTAL 2021	504	67	822	2 142	5	663	2 690	2 957	17 390	22	101
Évolution 2022-2021	-15%	-11%	3%	-5%	5%	-3%	-13%	-12%	-12%	-4%	-11%



Incinérables	Mobilier	Piles	Plastiques rigides	Plâtre Classe 2	Pneumatiques	Réemploi	Souches	Tout-venant	Végétaux	TOTAL 2022	TOTAL 2021	Évolution 2022-21
236		0,9		261		18		452	698	2 363	2 593	-9%
440	342	2		587		62	125	626	2 601	6 599	7 262	-9%
							11		263	275	305	-10%
456	371	2	25	682		260	101	826	2 431	7 451	9 155	-19%
377	325	2		655	41	43	120	572	2 283	5 933	6 559	-10%
324	285	1		718				441	509	3 338	3 395	-2%
											1 408	
							4		145	149	187	-20%
							18		525	542	679	-20%
		0,5		154			15	412	677	1 818	1 970	-8%
169		1		243				292	544	1 752	2 097	-16%
							9		300	309	453	-32%
38	23	0,1		13					107	339	375	-10%
							8		274	282	407	-31%
577	351	2		623		40	111	518	1 961	5 767	6 697	-14%
462	489	2	12	1 012	97	72	106	778	3 408	8 666	9 370	-8%
430	388	1		704				607	340	3 626	4 131	-12%
357		1		612				851	397	3 316	3 914	-15%
537	807	3		2 063		125		1 218	452	6 894	6 991	-1%
234		0,7		298			63	522	1 439	3 392	3 683	-8%
450	319	2	31	625		43	85	744	2 146	6 253	7 652	-18%
230	291	1	18	551	42	53	101	401	1 524	4 773	2 643	81%
232	334	1	13	614		40	73	501	973	5 602	4 951	13%
							15		320	334	411	-19%
166		1		254		17		337	638	1 996	2 316	-14%
87		0,5		131			8	167	365	1 033	1 263	-18%
		0,3			0,8			87		142	145	-2%

5 801	4 324	28	99	10 800	181	773	972	10 350	25 320	82 944		
6 368	4 363	27	115	9 757	203	746	998	10 652	30 423		91 015	
-9%	-1%	1%	-14%	11%	-11%	4%	-3%	-3%	-17%			-9%

NB : la déchèterie de Pacé reçoit les végétaux collectés à Rennes en porte-à-porte.

Filières de valorisation des déchets

Filières de valorisation		Type de déchet	Mode de collecte	Lieu de valorisation	Tonnage 2022
1	Incinération avec valorisation énergétique (UVE Villejean)	Ordures ménagères	PAP ET AV	RM	21 501
		Incinérables	Déchèteries	RM	1 634
		Tout-venant	Déchèteries	RM	3 132
		Refus de tri de la collecte sélective	PAP et AV	RM	-
2	Incinération avec valorisation énergétique (hors UVE Villejean)	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	46 513
		Incinérables	Déchèteries	France	2 190
		Refus de tri de la collecte sélective	PAP et AV	France	4 406
3	Stockage en ISDND	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	11 991
		Incinérables	Déchèteries	France	-
		Tout-venant	Déchèteries	France	7 218
4	Valorisation organique	Ordures ménagères	PAP ET AV	France	1 548
5	Valorisation matière	Incinérables	Déchèteries	France	1 977
6-11	Recyclage Plastiques (PET clair / PET Couleur / PE / PP/ PS / plastiques souples)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France ou Europe de l'ouest	2 160
12	Recyclage cartonnettes (5.02)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France ou Europe de l'ouest	7 450
13	Recyclage Tétrabriques ELA (5.03)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France	209
14	Recyclage Métaux ferreux (acier)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France	1 048
15	Recyclage Métaux non ferreux (aluminium et petits aluminiums)	Emballages issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	Europe	41
16-19	Recyclage papier (catégorie 1.02, 1.11, 2.06 et 3.05)	Papiers et JRM issus de la collecte sélective (bac jaune)	PAP ET AV	France ou Europe de l'ouest	7 977
20	Recyclage en fonderie	Verre issu de la collecte sélective	PAP ET AV	France	16 262
21	Fabrication d'allume-feu	Cagettes des professionnels	PAP ET AV	RM	121
22	Méthanisation	Déchets alimentaires	PAP	France	1 459
23-24	Recyclage (catégorie 1.05 et 5.02)	Cartons des professionnels	PAP	France	3 516
		Cartons	Déchèteries	France	2 032

Filières de valorisation		Type de déchet	Mode de collecte	Lieu de valorisation	Tonnage 2022
25	Comblement de carrière	Gravats classe 3	Déchèteries	RM	14 020
26	Réutilisation en sous-couche routière	Gravats classe 3	Déchèteries	RM	1 207
27	Tri pour valorisation matière	Encombrants	Tritout Collecte sur RDV Dépôts sauvages Apport direct	RM	1 934
28	Tri plâtre en mélange	Plâtre	Déchèteries	RM	10 642
29	Tri plâtre propre	Plâtre propre	Déchèteries	RM	158
30	Valorisation matière	Ferrailles	Déchèteries	RM	2 615
31	Démantèlement puis recyclage - Éco-organisme	DEEE et lampes	Déchèteries	RM	2 333
32	Tri puis valorisation - Éco-organisme	Mobilier	Déchèteries	France	4 324
33	Valorisation énergétique en chaudière biomasse	Bois et souches	Déchèteries	RM	1 817
34	Traitements physico-chimiques et/ou incinération DDS	DDS REP et hors REP	Déchèteries	France	654
35	Vente en boutique de seconde-main	Objets ré-employables	Déchèteries	RM	773
36	Enfouissement en ISDD	Amiante ciment	Déchèteries	Ille-et-Vilaine	427
37	Recyclage Huile de vidange	Huile de vidange	Déchèteries	Ille-et-Vilaine	90
38	Recyclage pneumatiques	Pneumatiques REP et hors REP	Déchèteries	France	181
39	Recyclage Batteries	Batteries	Déchèteries	RM	60
40	Recyclage Piles	Piles	Déchèteries	Europe	28
41	Recyclage Huile de friture	Huile de friture	Déchèteries	France	21
42	Recyclage Cartouches impression	Cartouches impression	Déchèteries	France	5
43	Incinération DASRI avec valorisation énergétique	DASRI	Association AIDES	France	0,4
44	Recyclage Plastiques rigides	Plastiques rigides	Déchèteries	RM	99
45	Compostage	Végétaux	Déchèterie et PAP	RM et Ille-et-Vilaine	22 720
46	Co-compostage	Végétaux	Déchèterie et PAP	RM et Ille-et-Vilaine	2 600
TOTAL • DÉCHETS VALORISÉS (en tonnes)					211 093

RM = Rennes Métropole

NB : Quelques effets de stock sur les exutoires génèrent un écart entre ce tonnage traité et le tonnage collecté

Indicateurs de suivi du plan stratégique déchets

		2019	2020	2021	2022	OBJECTIF 2025	OBJECTIF 2030	
1	ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES							
1.1	Définir puis déployer une stratégie globale du changement de comportement							
	Réduction des DMA produits par rapport à 2019	kg/hab./an	469	451	486	457	436	412
	Amélioration de la qualité du geste de tri en collecte sélective des usagers (taux de refus de tri)	%	17,0 %	19,3 %	18,2 %	19,6 %	à suivre	à suivre
	Réduire la part de déchets dans les OMR pouvant faire l'objet d'une collecte séparative ou d'un tri à la source	kg/hab./an	178,5	176,4	177,5	175,1	162,9	151,9
1.2	Dédier des moyens conséquents à la prévention et à la communication de proximité							
	Suivre les dépenses liées à la prévention et aux changements de comportement (M€)							
	→ Moyens humains Rennes Métropole	M€	0,44	0,48	0,54	0,65	à suivre	à suivre
	→ Fonctionnement	M€	0,62	0,68	1,32	1,60	à suivre	à suivre
	→ Investissements	M€	0,16	0,15	0,11	0	à suivre	à suivre
	100 % des habitants sensibilisés	%	7,0 %	3,2 %	4,0 %	4,1 %	100 %	100 %
1.3	S'appuyer sur l'information incitative							
	100 % des foyers pavillonnaires en PAP bénéficiant d'une information incitative individuelle	%	0 %	0 %	0 %	0 %	94 %	100 %
	100 % des foyers de l'habitat collectif bénéficiant d'une information incitative	%	0 %	0 %	0 %	0 %	à suivre	100 %
2	ACHETER ET CONSOMMER RESPONSABLE							
2.1	Tendre vers le zéro plastique à usage unique sur le territoire en 2030							
	Réduire les plastiques présents dans les OMR et la collecte sélective par rapport à 2019	kg/hab./an	34,2	33,2	33,2	33,7	31	28
2.2	Réduire le gaspillage alimentaire							
	Réduire le gaspillage alimentaire présent dans les OMR par rapport à 2019	kg/hab./an	12,8	12,6	12,7	12,3	11,5	10,3
2.3	Réduire les textiles à usage unique sur le territoire en 2030							
	Réduire les textiles à usage unique présents dans les OMR par rapport à 2019	kg/hab./an	30,4	29,9	30,1	30,9	28,2	26,9
2.4	Réduire les emballages							
	Taux de pratique de l'achat en vrac (sur la base d'une enquête)	%	X	X	55 %	X	à suivre	à suivre
	Suivre la part de cartons dans les OMR et la collecte sélective (cartons type e-commerce)	kg/hab./an	non suivi	non suivi	non suivi	12,0	à suivre	à suivre
2.5	Réduire la surconsommation de vêtements							
	Réduire le textile vestimentaire dans les OMR par rapport à 2019	kg/hab./an	8,9	8,7	8,8	6,6	8,7	8,4
3	PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS ET DES MATÉRIAUX							
3.1	Généraliser les locaux « réemploi » dans les déchèteries							
	100 % des déchèteries équipées d'un local satisfaisant dédié au réemploi avant 2030	%	28 %	28 %	28 %	28 %	à suivre	100 %
	Multiplier par 3 le réemploi en déchèteries par rapport à 2019	kg/hab./an	1,0	0,6	1,6	1,7	2,7	3,4
3.2	Mettre en œuvre des « repair quartiers », favoriser le partage à une échelle locale							
	Suivre le nombre de repair quartiers multifonctionnels (prêt de matériels, ateliers thématiques, lieux de sensibilisation...) créés et en cours de création	nombre	0	0	0	0	1	à définir
3.3	Soutenir les acteurs du réemploi et de la réparation							
	Suivi du nombre d'acteurs de la réparation et du réemploi dans l'annuaire de Rennes Métropole	nombre	non suivi	non suivi	non suivi	non suivi	à suivre	à suivre

		2019	2020	2021	2022	OBJECTIF 2025	OBJECTIF 2030
4 GÉRER LES BIODÉCHETS (VÉGÉTAUX ET DÉCHETS ALIMENTAIRES) EN PROXIMITÉ							
100 % des habitants du territoire desservis par une solution de tri à la source des biodéchets (collecte sélective ou gestion de proximité) dès 2024	%	41 %	45 %	57 %	59 %	100 %	100 %
Réduire la quantité de déchets alimentaires compostables présents dans les ordures ménagères par rapport à 2019	kg/hab./an	34,3	32,1	32,3	40,0	25	20,7
4.1 Déployer le compostage collectif et individuel à plus grande échelle et avec plus d'autonomie							
100 % des habitants « équipables » desservis par un composteur d'ici 2024	%	41 %	45 %	56 %	58 %	100 %	100 %
Augmenter le taux de participation au compostage collectif pour les métropolitains concernés	%	48 %	48 %	49 %	49 %	60 %	75 %
4.2 Prévoir les modalités de collecte pour les usagers non desservis par le compostage							
100 % des habitants « non équipables en composteur » desservis par une collecte d'ici 2024	%	0 %	0 %	1 %	1 %	100 %	100 %
Taux de participation des ménages desservis en collecte	%	40 %	40 %	40 %	40 %	60 %	75 %
4.3 Transformer ses végétaux en ressources pour son jardin							
Tendre vers « zéro tontes de pelouses » collectées en 2030 et réduire la part des végétaux apportés en déchèteries ou collectés en porte-à-porte par les habitants par rapport à 2019	kg/hab./an	65,7	56,1	66,5	54,7	55,9	50,7
5 ADAPTER LE SERVICE AUX USAGERS							
5.1 Adapter le schéma de collecte pour répondre aux enjeux de la trajectoire							
100 % des bacs roulants OMR et collecte sélective pucés d'ici 2025	%	70 %	70 %	75 %	77 %	100 %	100 %
Stabiliser voire diminuer les kilomètres de collecte en 2025 et 2030 par rapport à 2019	km	1 567 800	1 503 256	1 515 584	1 532 045	à suivre	à suivre
5.2 Poursuivre le maillage du territoire avec des déchèteries performantes							
Avoir une déchèterie à moins de 15 minutes de chaque habitation (% de la population ayant une déchèterie à moins de 15 min)	%	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	à suivre	à suivre
5.3 Faire évoluer les services en déchèteries pour renforcer la prévention et la valorisation							
Équiper toutes les déchèteries du contrôle des accès pour les usagers particuliers d'ici 2026 (sauf pour les sites destinés à fermer)	%	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	100 %
Diminuer la part de non « valorisables » en déchèteries (tout-venant et incinérables) par rapport à 2019 (hors végétaux et gravats)	%	47 %	44 %	40 %	38 %	à suivre	à suivre
100 % des gardiens ont reçu une formation de « valoriste »	%	13 %	X	X	chiffre en attente	100 %	100 %
5.4 Répondre aux spécificités du secteur urbain dense pour la gestion des déchets occasionnels							
Nombre de logements du milieu urbain dense desservis par une solution spécifique pour la dépose des déchets occasionnels (hors déchèterie mobile)	nombre logements	5 795	6 393	9 273	9 358	à suivre	à suivre
Doubler le nombre d'heures d'ouverture de la déchèterie mobile	heures	1 640	1 320	1 800	1 840	3 280	3 280
6 DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE VALORISATION							
6.1 Favoriser le recyclage et la valorisation							
Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage	%	44 %	non suivi	non suivi	46,4 %	55 %	60 %
Viser le zéro enfouissement direct (hors amiante)	%	0,4 %	0,4 %	0,4 %	9 %	à suivre	à suivre
Réduire la distance entre le cœur de métropole (hôtel Rennes Métropole) et l'exutoire biodéchets	km	75	75	75	75	à suivre	à suivre
Augmenter le nombre de filières gérées dans le cadre du SPGD	nombre filières	39	39	40	46	à suivre	à suivre
Nombre de coopérations développées avec d'autres collectivités	nombre coopérations	1	1	1	8	6	7
6.2 Améliorer les performances de l'unité de valorisation énergétique							
Maintenir la valorisation énergétique de 100 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une préparation au réemploi et au recyclage d'ici 2025 (hors inertes, hors amiante)	%	99,6 %	99,6 %	99,6 %	90,6 %	100 %	100 %
Augmenter la performance énergétique de l'UVE (électrique + thermique)	%	90,7 %	84,0 %	89,0 %	113 %	à suivre	à suivre
Maintenir la valorisation des mâchefers en technique routière	km	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Évolution par commune des poids des principaux déchets ménagers collectés à Rennes Métropole

Statistiques par commune	Pop. au 1/1/23	KG OM / HAB.					KG EMB + JRM / HAB.					KG VERRE / HAB.					KG DA / HAB.
		2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022	
TOTAL	462 580	189	183	180	181	176	53	53	52	52	51	35	36	36	37	35	3
Acigné	6 865	156	147	152	149	144	55	55	52	54	51	42	43	42	45	45	2
Bécherel	698	182	172	184	175	166	62	63	60	57	56	97	95	102	94	90	2
Betton	12 637	174	166	163	161	155	63	60	56	58	53	42	43	43	42	40	2
Bourgarré	4 579	152	153	158	148	147	57	58	58	55	53	32	31	34	33	32	1
Brécé	2 040	144	145	150	155	158	49	50	50	52	52	40	46	48	49	54	
Bruz	19 090	181	177	180	185	176	60	61	58	61	57	37	41	40	39	36	4
Cesson-Sévigné	17 316	207	194	194	202	202	61	61	59	63	62	36	38	40	43	40	4
Chantepie	10 236	181	163	172	178	176	52	48	49	51	51	32	33	34	38	37	1
Chartres-de-Bretagne	8 190	189	184	181	183	172	61	60	59	54	54	41	42	41	39	35	0
Chavagne	4 268	161	151	148	153	150	62	60	61	59	59	36	37	41	39	35	4
Chevaigné	2 355	143	141	144	142	131	50	49	50	49	44	33	37	39	34	33	
Cintré	2 476	136	132	147	144	138	51	51	54	51	48	31	37	40	40	39	
Clayes	910	141	137	150	143	133	53	53	51	39	38	59	63	70	75	70	
Corps-Nuds	3 526	170	161	166	164	160	55	51	52	50	48	43	45	47	47	42	8
Gévezé	5 685	159	150	160	152	142	54	52	51	54	52	34	36	37	40	34	1
La Chapelle-Chaussée	1 302	131	131	143	137	136	49	49	51	49	48	25	27	28	28	27	1
La Chapelle-des-Fougeretz	4 628	159	158	169	160	154	55	57	52	55	54	37	37	36	39	38	1
La Chapelle-Thouarault	2 244	147	144	154	154	144	52	52	55	54	48	35	39	41	43	46	
Laillé	5 162	143	143	144	140	135	56	57	55	56	55	38	38	43	43	38	4
Langan	1 064	140	135	144	140	131	55	57	55	50	49	32	36	36	38	35	
Le Rheu	9 247	204	185	192	196	187	58	55	54	55	51	32	33	34	38	34	9
Le Verger	1 435	140	146	139	135	143	50	50	48	49	47	41	46	50	51	47	1
L'Hermitage	4 647	178	176	173	166	157	60	61	56	61	58	34	38	37	37	33	1
Miniac-sous-Bécherel	795	138	134	147	139	132	46	48	50	48	48	32	39	34	37	37	
Montgermont	3 564	201	208	211	209	204	61	61	57	54	54	38	39	41	40	34	3
Mordelles	7 485	168	165	175	174	167	67	62	61	61	59	57	54	52	54	53	2
Nouvoitou	3 378	163	158	161	177	168	63	58	60	58	55	37	42	44	45	41	0
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	7 318	186	189	199	200	185	57	61	66	64	58	37	40	42	41	37	1
Orgères	5 341	169	172	172	171	163	59	60	59	59	55	27	27	31	32	29	3
Pacé	12 004	178	167	168	166	158	54	53	53	56	51	42	37	45	50	47	4
Parthenay-de-Bretagne	1 794	135	129	141	135	124	51	47	51	47	46	35	33	35	35	30	
Pont-Péan	4 389	153	144	149	153	149	55	50	48	52	55	35	35	38	39	37	
Rennes	222 485	205	197	190	191	187	49	49	48	49	48	32	32	33	33	31	4
Romillé	4 085	151	152	160	158	155	48	49	54	53	52	56	56	54	58	54	3
Saint-Armel	2 219	160	158	155	149	143	74	67	53	60	61	113	116	95	105	101	
Saint-Erblon	3 428	171	165	166	158	153	60	65	58	62	60	43	44	44	43	38	2
Saint-Gilles	5 312	178	166	175	173	164	57	53	54	52	47	33	41	32	29	26	0
Saint-Grégoire	9 881	202	210	202	200	202	62	58	56	54	52	35	36	36	37	36	4
St-Jacques-de-la-Lande	13 955	168	188	181	181	181	49	51	47	46	45	26	26	28	29	29	4
Saint-Sulpice-la-Forêt	1 440	122	110	105	96	85	61	67	64	60	54	35	42	43	44	43	
Thorigné-Fouillard	8 584	147	144	147	145	139	56	54	49	52	49	35	36	38	36	35	0
Vern-sur-Seiche	8 289	186	189	184	187	181	52	52	58	56	56	33	36	38	37	36	5
Veziin-le-Coquet	6 234	157	164	161	160	149	50	50	46	49	47	32	36	32	34	33	2

OM = ordures ménagères ; EMB = emballages ; JRM = journaux revues magazines ; DA = déchets alimentaires / Les données du collecteur n'ayant pas la qualité requise, il a été décidé de ne plus distinguer dans cette page les déchets des professionnels de ceux des ménages. / NB : les poids de verre et, dans une moindre mesure, d'emballages et JRM, sont à considérer avec précaution. En effet, ces poids intègrent les dépôts en déchèteries, qui viennent gonfler de manière artificielle les tonnages des communes sur lesquelles est implantée une déchèterie. / Les poids de papier & cartons des professionnels ne sont pas décomptés ci-dessous. Idem pour les apports directs de verre au centre de tri.

Glossaire

Audiar

Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise.

CSR

Combustibles Solides de Récupération. Les CSR sont essentiellement composés de plastiques non recyclables, de papiers et cartons et textiles souillés. Ils possèdent de ce fait un haut pouvoir calorifique, ont une composition homogène permettant un traitement optimisé avec des rejets minimisés.

DASRI

Déchets d'activités de soins à risque infectieux. En font partie les seringues et aiguilles des personnes en autotraitement et celles des toxicomanes.

DDS

Déchets diffus spécifiques. Ce sont des déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé ou l'environnement : aérosols, produits chimiques, acides, pots de peinture, piles et accumulateurs, filtres à huiles...

DEA

Déchets d'éléments d'ameublement.

DEEE

Déchets d'équipements électriques et électroniques, comme les produits d'électroménager, les ordinateurs, les appareils photo...

DREAL

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Encombrants

Ce sont les déchets volumineux provenant des ménages qui ne peuvent être collectés ni en ordures ménagères, ni en collecte sélective : matelas, gazinière, meuble, réfrigérateur...

Inerte

Est considéré comme inerte tout déchet qui ne subit aucune modification physique,

chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine. Ex. : parpaings, briques, carrelages, béton, tuiles...

ISDD

Installation de stockage des déchets dangereux, ou centre d'enfouissement.

ISDND

Installation de stockage des déchets non dangereux, ou centre d'enfouissement.

Mâchefers

Constitués en majorité de matériaux incombustibles (verre, métal...), les mâchefers sont des résidus solides recueillis à la base des fours de l'UVE à l'issue de la combustion des déchets. Transformés en graves de mâchefers au terme d'un processus de maturation et de déferrailage, ils peuvent être valorisés en sous-couche routière s'ils sont conformes aux seuils réglementaires.

PAV

Point d'apport volontaire.

Refiom

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères.

Refus de tri

Déchets non conformes au cahier des charges du centre de tri.

REP

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. Dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. Si la REP est basée sur la responsabilité individuelle des producteurs, la plupart d'entre eux

choisissent de se regrouper. Ils adhèrent à une société agréée par les pouvoirs publics (un éco-organisme) à laquelle ils versent une contribution financière. Celle-ci, reversée aux collectivités locales ou aux prestataires, vient en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des déchets concernés.

Tritout

Les opérations Tritout sont des opérations de déstockage des encombrants et des déchets diffus spécifiques (déchets dangereux des ménages). Elles sont organisées par Rennes Métropole sur demande des communes, hors Rennes.

TRR

Taux de réutilisation et de recyclage. Selon l'article 11 de la directive 2008/98/CE et la directive UE 2018/51, il se calcule :

- au-delà du premier niveau de tri des déchets donc niveau du synoptique de la page 8 ;
- hors déchets dangereux (amiante et DDS), hors inertes, hors plâtre ;
- en réintégrant les mâchefers et les métaux valorisés sur UVE (Rennes Métropole fait le choix de réintégrer uniquement ceux dont elle a la gestion sur l'UVE de Villejean).

Le TRR est le ratio du valorisé de niveau 2 (matière et organique) sur la totalité du traité de niveau 2 (matière, organique, valorisation énergétique et stockage).

TVM

Taux de valorisation matière. Selon l'article L541-1 du Code de l'environnement, il se calcule :

- en « envoyé vers » donc au niveau 1 du synoptique de la page 8 ;
- hors déchets dangereux (amiante et DDS) et hors inertes.

Le TVM est le ratio du valorisé de niveau 1 (matière et organique) sur la totalité du traité de niveau 1 (matière, organique, valorisation énergétique et stockage).

UVE

Unité de valorisation énergétique des ordures ménagères, naguère appelée UIOM (pour usine d'incinération des ordures ménagères).



HÔTEL DE RENNES MÉTROPOLE

4, avenue Henri Fréville

CS 93111

35031 RENNES Cédex

Tél. 02 99 86 60 60

NOUS CONTACTER

Direction des déchets et des réseaux d'énergies

Numéro vert: 0 800 01 14 31

Courriel: dechets@rennesmetropole.fr

Retrouvez l'intégralité du rapport sur :
metropole.rennes.fr